



Genie: victoire des acteurs

Danielle Proulx (ci-contre), Pascale Montpetit, Remy Girard et Ding et Dong ont été honorés lors de la remise des *Genie*, mardi soir à Toronto. Le cinéma québécois, avec six prix pour 11 films en nomination, a donc su tirer son épingle du jeu, écrit Nathalie Petrowski, sans se faire écraser par le balayage *Black Robe*.
Page B-3

Les derniers 100 ponts couverts

Les ponts couverts, aussi appelés « ponts de la colonisation », « ponts de la crise » ou « ponts rouges », sont étroitement liés au développement économique de plusieurs régions du Québec. On en comptait plus de 1000, il en reste à peine une centaine. Une association réclame un moratoire sur leur démolition.
Page B-5

J'vous ai apporté des bonbons

Selon l'écrivain et syndicaliste Pierre Graveline, les propositions d'Ottawa en matière constitutionnelles sont un plat de lentilles, ou encore des bonbons comparables à ceux de la chanson de Jacques Brel. Dans un article que nous publions aujourd'hui, il explique pourquoi il faut refuser ce cadeau empoisonné.
Page B-8

Le théâtre tout court

Daniel Meilleur a parfaitement réussi la mise en forme, la mise en jeu et la mise en sens de *L'histoire de l'oie*, cette fable délicate et stridente de Michel Marc Bouchard actuellement à l'affiche au Théâtre d'Aujourd'hui. Mais d'où vient que ce spectacle, si raffiné, ne m'ait pas vraiment touché ? écrit Robert Lévesque.
Page B-3



LES MAUX DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL

L'examen médical de pré-embauche, un gaspillage

Jean Francoeur

APPLIQUÉS à tort et à travers, les examens médicaux de pré-embauche, imposés par le gouvernement du Québec à plusieurs catégories d'employés, sont un gaspillage éhonté de fonds publics.

Ils sont également, ce qui est pire, créateurs d'inaptitudes non fondées, de pseudo-handicaps et restrictions arbitraires.

Ces examens ne sont rien d'autre qu'un ramassis « de pratiques anachroniques ou dépassées quand elles ne sont pas carrément proscrites ».

Ce verdict impitoyable est celui du Dr Vernand Turcotte, professeur au département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval.

Le Dr Turcotte prenait la parole devant les quelque 200 participants au premier colloque que tenait, la semaine dernière à Montréal, la nouvelle Association des médecins du réseau public en santé du Québec.

L'examen de pré-embauche, a-t-il dit, « dont la partie la plus discutable est définie par règlement, reflète davantage « les états d'âme des directeurs de personnel qui semblent avoir infiniment plus de poids et d'influence que les connaissances les plus élémentaires en matière de prévention des maladies professionnelles ».

En s'en tenant aux seules occupations dont les effectifs sont connus, le Dr Turcotte estime à quelque 270 000 le nombre de personnes qui occupent un emploi dont l'accès est soumis à un tel examen.

Ce sont les enseignants, les machinistes et ouvriers employés dans les mines, les manipulateurs d'aliments, les préposés aux soins des malades ou à la garde des enfants, le personnel des laboratoires de prothèses, de biologie médicale et de radiologie diagnostic, le personnel des établissements de santé et de services sociaux...

... auxquels s'ajoutent, bien qu'on n'en connaisse pas le nombre, les instructeurs des écoles de conduite, les

chauffeurs d'autobus scolaire, les employés régis par la loi des établissements industriels et commerciaux et les manipulateurs d'aliments dans un camp forestier.

C'est dire l'ampleur des services professionnels exigés : pas moins de 585 médecins (en équivalents temps complet), estime le Dr Turcotte.

Tous ces services sont assurés, donc remboursés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Cela fait bien des clic-clic sur la castagnette. Quant aux autres composantes des coûts de cette surveillance, elles sont disséminées dans les budgets des divers centres hospitaliers, donc plus difficiles à cerner.

Le Dr Turcotte a mis les médecins du réseau public en santé au travail au défi de revendiquer un droit de regard sur le contenu de ces programmes pour y faire « le grand ménage » qui s'impose.

Comme base de son argumentation, il cite le règlement adopté par la loi de police qui impose à tous les candidats qui postulent un emploi dans l'un ou l'autre des corps de police du Québec un test d'aptitudes physiques et un examen médical.

Le test d'aptitudes physiques (TAP) obtient la note de passage du professeur Turcotte.

« Ce test, dit-il, a été construit à partir d'une analyse des tâches habituelles des policiers et d'une définition objective des aptitudes psychomotrices requises pour exécuter ces tâches avec compétence. »

Le TAP concourt certes à la protection du public contre toute défaillance susceptible de survenir chez le policier, mais encore faudrait-il qu'il se qualifie non seulement à l'embauche mais périodiquement tout au long de sa carrière.

Dans le cas de l'examen médical, c'est une tout autre paire de manche. Cet examen, pur excès de zèle, « n'a vraiment rien à voir avec la pratique correcte de la médecine ou de la santé au travail ».

Et pourtant, « en une période où le

Voir page B-2 : Examen



L'application de la loi du retrait préventif pour les femmes enceintes ou qui allaitent ne fait pas l'unanimité chez les médecins.

Le retrait préventif, entre les deux extrêmes

Jean Francoeur

IL EST URGENT que les médecins du travail en arrivent à un consensus quant à l'application des articles de la loi sur la santé et la sécurité au travail qui concernent les femmes enceintes ou qui allaitent, soutient le Dr Pierre Robillard, du département de santé communautaire (DSC) du Centre hospitalier Sacré-Coeur, à Montréal.

« S'il n'en allait que de notre crédibilité, dit-il, ce serait un moindre mal, puisqu'elle est déjà largement entachée. »

« Mais nous en sommes rendus à un point tel que c'est la survie d'un

tel programme qui peut être menacée et, à plus long terme, l'emploi féminin dans les secteurs non traditionnels. »

Le Dr Robillard donnait la réplique à un collègue, le Dr Robert Plante, du DSC du Centre hospitalier de l'Université Laval, qui venait de déclarer : « Ne nous laissons pas impressionner par le discours alarmiste qui dénonce un abus sans jamais le démontrer. » L'échange a eu lieu, jeudi dernier à Montréal, au premier colloque de l'Association des médecins du réseau public en santé du travail du Québec.

Le Dr Plante avait exprimé l'avis que non seulement le retrait préven-

tif de la femme enceinte ou qui allaite fait maintenant partie des moeurs mais qu'il est appelé à prendre une place de plus en plus importante en santé du travail.

« Les mécanismes prévus par la loi pour éviter les excès, dit-il, sont très efficaces... Progressivement, nos connaissances s'améliorent et nos pratiques s'harmonisent. »

Il reconnaît tout de même que « tant que l'application de cette loi fera appel aux opinions professionnelles des médecins traitants et des médecins désignés, les recommandations ne seront pas complètement uniformes... »

Depuis l'adoption de la loi sur la

santé et la sécurité au travail en 1979, une travailleuse enceinte peut, sur présentation d'un certificat médical, demander à son employeur de l'affecter à d'autres tâches qu'elle peut raisonnablement accomplir, si son poste de travail comporte des dangers physiques pour elle-même, à cause de son état de grossesse, ou pour l'enfant à naître.

Si l'affectation demandée n'est pas faite immédiatement, la travailleuse peut cesser de travailler et toucher les indemnités de remplacement du revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail : 90 % de son salaire net. Il en va de même de

Voir page B-2 : Retrait

PERSPECTIVES/SANTÉ-SÉCURITÉ

Médecins du travail, attachez vos ceintures !

Jean Francoeur

LA MÉDECINE sort tout droit de la pitié envers les hommes.

Paracelse, alchimiste et médecin suisse, mort à Salzbourg en 1541, fit inscrire sur sa tombe :

« Toute médecine est amour. »

Elle est aussi le fait d'une révolte, d'un combat contre la maladie, rappelle France Quéré, théologienne et spécialiste de l'éthique biomédicale.

Camus, dans *la Peste*, met dans la bouche de son héros, un médecin : « Ce qui est naturel, c'est le microbe ; le reste, la santé, l'intégrité, la pureté, c'est l'effet de

la volonté et d'une volonté qui ne doit jamais s'arrêter. »

De là le caractère foncièrement individualiste de la médecine traditionnelle. « La médecine, c'est exclusivement l'art de soulager, soigner ou guérir l'être humain. Par définition, elle ne peut servir d'autre entité que l'individu », écrit Alphonse Crespo dans son pamphlet contre ce qu'il appelle la médecine social-fasciste (*Esculape foudroyé*, Les Belles Lettres, Paris, 1991) dont les colporteurs, dit-il, « sont peuplés d'agents de soins, de fonctionnaires, de juristes, de gestionnaires, d'économistes, de sociologues, de ministres... »

Faut-il voir dans cette conception de l'art médical, profondément enracinée dans l'histoire de l'humanité souffrante, l'origine même du grand malentendu qui fait obstacle aux avancées de la médecine du travail ou, de façon plus générale, de la médecine dite communautaire ?

Médecine AU travail, passe encore puisqu'il s'agit toujours de guérir un individu, mais médecine DU travail en choque plus d'un avec sa prétention de lutter contre le mal en remontant jusqu'à sa source, en laissant à d'autres le devoir de soigner les états morbides.

Au Québec, quelque 200 docteurs

en médecine (moins de 2 % de tous les diplômés) consacrent une partie (seulement) de leur temps à l'art et à la science de prévenir la maladie en milieu de travail et de promouvoir la santé par des efforts organisés, selon la définition la plus courante de la santé publique. Ils ont formé, il y a deux ans, l'Association des médecins du réseau public en santé au travail du Québec qui tenait, jeudi et vendredi derniers à Montréal, un premier colloque inscrit sous le thème : *À la croisée des chemins*.

Les médecins du travail oeuvrent principalement dans les départements de santé

communautaire (DSC) en milieu hospitalier où ils dirigent, animent et coordonnent les interventions des équipes multidisciplinaires chargées de la mise en application dans les entreprises des programmes de santé prévus par la loi sur la santé et la sécurité au travail en vigueur depuis une dizaine d'années.

« Alors que le clinicien intervient d'ordinaire sur un seul individu, le médecin en santé au travail doit visiter et connaître les milieux de travail pour juger de la nécessité d'une intervention auprès d'un ensemble d'individus », explique le Dr Michel Vézina, du DSC de Centre hospitalier de l'Université Laval, un

des pionniers de cette discipline. « Cette intervention cherche beaucoup plus à trouver des moyens techniques pour réduire le problème d'un groupe exposé à un agresseur que de fournir un traitement à chaque individu. »

« En d'autres termes, le médecin en santé au travail est soumis à des obligations de résultats pour une population et non seulement à des obligations de moyens pour des individus. »

C'est une démarche de santé communautaire puisque l'ensemble des mécanismes de participation mis en place par la loi (gestion paritaire

Voir page B-2 : Perspectives

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION DES ADULTES

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 28 novembre 1991

PARUTION le 7 décembre DANS LE DEVOIR

Le Devoir publiera un cahier spécial sur l'éducation des adultes où on fera le point sur les besoins présents et futurs du marché du travail. Il sera question de formation professionnelle en institution et/ou en entreprise, de cours de recyclage et de rattrapage, d'adaptation de la main d'oeuvre, d'alternance travail-école et de tout ce qui touche de près ou de loin l'éducation des adultes.

La création d'une Société québécoise de développement de la main d'oeuvre que propose le ministre André Bourbeau sera traitée en profondeur. On abordera également la vaste offensive que vient de lancer le gouvernement fédéral en matière de formation professionnelle. Nous présenterons les points de vue des différents intervenants des milieux de l'éducation, syndicaux et socio-économiques ainsi que ceux du monde des affaires et de l'entreprise.

TÉLÉVISION

Survolt d'une drôle d'année folle

RISN. Ils ne nous ont rien dit. Même qu'ils ont convoqué les chroniqueurs télé juste pour ça : ne rien dire et les supplier de ne rien répéter. « Ils », ce sont les membres de l'équipe de traditionnel *Bye Bye* de Radio-Canada qui, en cette fin de novembre, entrent dans leurs tranches terminales.

Le scripteur Jean-Pierre Plante met actuellement la dernière main à sa revue humoristique de l'année écoulée. Plante écrit tous les textes sans l'aide de « petites mains » (on ne dit plus nègres, ce n'est pas *politically correct* ni même toléré dans l'humour noir). Le scripteur et le réalisateur Claude Maher ont prié les journalistes de ne pas dévoiler à l'avance les secrets du prochain spectacle s'ils avaient vent de quelques indiscretions. Ils n'ont pas non plus révélé l'identité de l'invité surprise, le zouave qui, battant Olivier Guimond sur son propre terrain, l'escalier de service, consentira à le déboulonner en se cassant, en direct devant la caméra, la margaoulette ou l'astragale.

Seuls les noms des comédiens qui seront de la fête nocturne ont été dévoilés : Dominique Michel, l'éternelle (elle dit qu'il faudra recourir au carbone 14 pour savoir son âge) entourée des remarquables caméléons Yves Jacques, Patrice



Rolande ALLARD-LACERTE

L'Écuyer et enfin René Simard qui a étonné le public, l'an dernier, en changeant de registre.

S'il ne reste plus qu'à spéculer sur l'éventuel contenu de ce *Bye Bye* pourquoi s'en priver ? Je me permets donc de jouer la voyante en vous livrant, en vrac, mes propres prédictions puisées à même mes récents souvenirs de cette drôle d'année folle en train de râler ses

derniers râlements. Il s'en est passé des choses, depuis la Marche des Géants, à la Saint-Jean-du-pays, déculottés par *La Presse*, jusqu'à la démission du sénateur Castonguay en passant par la vente de garage de Ginete Reno.

Le fran...aphone

Scène I : M. Mulrone, en vedette américaine au Sommet de la francophonie, chante en solo, style *Plamondon* :

J'ai pas besoin d'être un artiste / Pour pouvoir faire mon numéro / J'ai juste besoin de temps en temps / Que quelqu'un d'autre fasse le... Bush-trou.

Tandis que le franc...aphone du party, M. Bourassa, opine du bonnet pour rimer avec sommet et muet. Ou murmure, à micro fermé :

Met l'acadenas / McKenna !

Scène II : L'ubuesque partage d'un taxi, à Paris, entre MM Mulrone et Bourassa. Tous les deux en fin de course (et comment !), se rendent... compte qu'ils n'ont pas une cenne ni un huard dans leur poche. Avec un déficit de 40 milliards et un party de 36 millions, pas étonnant qu'ils soient cassés. Il leur restait à en faire la preuve. Plutôt que de se chamailler sur la péréquation ils ont, comme d'habitude, fait payer le pauvre quidam et refilé la facture au

gendarme. En l'occurrence, l'a (r)gent de la pai(e)x !

Mots et gestes historiques

Mettez votre main au feu, on verra M. Chrétien qui prend des cours d'anglais. Pas pour immersion, trop dangereux, des membres de son propre Parti pourraient être tentés de le laisser le bec à l'eau. Plutôt dans les beaux habits brodés de M. Jourdain qui découvre soudainement, ahuri, ravi, qu'il parlait anglais et français sans le savoir ! *My Taylor is rich but mon français est pauvre*. Déjà André Dubois à *Rira bien* (T.-P.M.), lui a fait chanter, sur l'air de Duteil : « C'est une langue so well avec des mots too much ».

1991 : l'année des Tempêtes dans le désert. Avec ses mots historiques. Celui de Bernard Derome interrompant les *Filles de Caleb*, pendant la guerre du Golfe, pour lancer un mémorable « Tiens-toi, Saddam ! » suivi des « Dommages collatéraux » du général Schwartzpowow, le gars qui a bombé le torse sous les bombardements de confettis à New York. Sonnez les médailles !

L'itinérance des hommes bleus du désert, Spicer, Castonguay et autres faiseurs de commissions avec un sac percé, qui se sont enfargés dans les tapis rouges entre Edmonotone (Bo-

glia) et Sainte-Félicité. De quoi tomber...malade.

Pauvre M. Castonguay, l'amer de toutes les batailles !

La télé culturelle

Et le Verbe se fait peu clair. On a oublié de coder, pour les malentendants, *Les lettres de la religieuse portugaise* (R.-Q.).

Pourquoi fallût-il que je me brûlasse / Que dans vos draps je me prélassasse / Vous qui me laissâtes tomber / Du haut de mon prie-Dieu / Bien vautre, Etha, soeur.

La Bandes des six et demi (ou des moins cinq) écorchant tout vif un pauvre martyr canadien. Dans le rôle de *Robe noire*, un écrivain qui, depuis l'aile des condamnés, entend tout des supplices qu'on lui prépare : on va lui arracher la peau, les os, les yeux, la mine du crayon et lui enlever jusqu'à sa dernière plume avant de le faire bouillir à petit feu dans la marmite des cannibales puis lui dévorer le coeur. Rodrigue, as-tu ta part ?

On y fera mention du *Manuel de la survie à l'usage des futurs déportés du Québec*, science-affliction de Pierre Elliot Trudeau. Avec préface de la Sagouine.

Côté cinéma, on imaginera un duo entre « *La cochonne d'amour* » et la

Grande Baleine éconduite. Sans tomber dans la porc...nographie.

À *Studio libre* (à défaut d'amour libre. Car comme le disait Sollers, à *Caractères* : « Il n'y a pas que le communisme qui s'est effondré cette année, il y a aussi le libertinage ») Dominique Michel mimera la moue de Mitsou passant en direct le test du Sida. Tout le monde savait déjà qu'elle est sirop positive !

Facile encore d'imaginer l'auto-interview de plusieurs personnalités se tirant les plus beaux vers du nez et s'auto-épinglant avec application. Des beaux messieurs s'interpellant et se donnant à eux-mêmes de Son Excellence et de Sa Sufficance.

En conclusion, quelques dragées au Père de la déconfédération M. Trudeau qui, se laissant choir sur les bancs de Terrebonne, est devenu papa 20 ans plus tard dans les Martinites.

Sans oublier Benoit Bouchard, coiffé du Stetson de Willie Lamothe, qui entonne, après un solo de ruine-babines, le succès country : « *Lâche pas la patate...* »

Si je suis tombée...pile, excusez-là. Si je vous ai inspiré, ne me remerciez pas, c'était de bon coeur. Qui vivra rira !

◆ **Perspectives**

de la CSST, comité d'entreprise en santé et sécurité, programme et services de santé, agent responsable de la prévention... permettent une participation active des groupes concernés à la définition de leurs priorités et au choix des moyens d'améliorer l'état de santé.

En 1990, la CSST, bailleur de fonds des services de santé en milieu de travail, y consacrait 40,3 millions de dollars, dont 32,5 millions sous forme de transferts directs aux DSC en milieu hospitalier qui comptaient 126 équipes locales, dont 106 dans les CLSC.

À la croisée des chemins. Pourquoi ? C'est que ce dispositif issu de la loi de 1979 sort à peine d'une première crise de confiance entre la CSST et les DSC qui a conduit une réorganisation régionale des services visant à une meilleure utilisation des ressources. Cette réorganisation se concrétise dans un nouveau contrat type, approuvé par le ministère, mais dont la mise en application devra attendre, semble-t-il, les réaménagements définis par la réforme de M. Marc-Yvan Côté.

Car, telle est la seconde croisée des chemins pour la médecine du travail.

La réforme prévoit en effet la réduction du nombre des départements de santé communautaire en milieu hospitalier, de 32 qu'ils sont actuellement à 17, un par région. Toute une chirurgie. Ce qui permet au Dr Marc Dionne, directeur de la santé publique au ministère, de dire que la santé publique est, avec les services sociaux, le secteur le plus touché par la réforme. On assistera, au cours d'une période de transition d'une durée encore indéfinie, à la création dans chaque région d'un poste de directeur de la santé publique et à la « consolidation » des équipes « selon des modalités qu'on ne connaît pas encore, en lien à la fois avec les futures régies

régionales et avec les établissements du réseau.

Des précisions viendront plus tard touchant le rôle des divers acteurs, toujours en souplesse, dit-il, tandis que des efforts seront déployés pour développer des équipes professionnelles où les médecins sont appelés à jouer un rôle-clé — à condition, bien sûr, que le système réussisse à les recruter et, surtout, à les retenir.

D'où un sentiment d'insécurité assez largement répandu dans ces milieux. Que faire en attendant ? La question a été posée — plutôt vertement — au Dr Dionne qui, avec la même franchise un peu rude, a répondu qu'en effet, à s'en tenir aux seuls organigrammes, « on en a des sueurs un peu froides ».

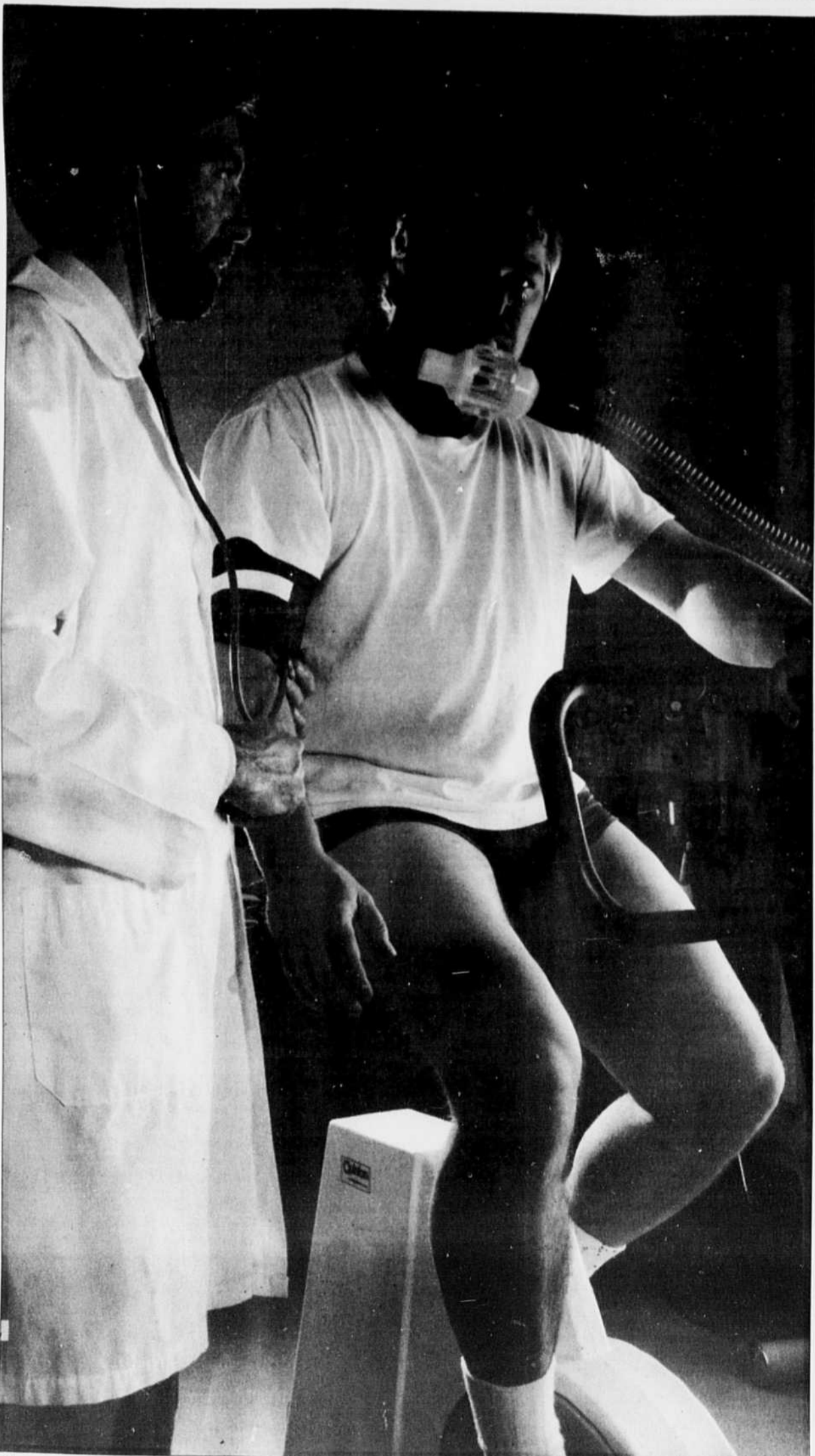
Mais, à son avis, pas besoin de disposer d'un modèle idéal pour continuer de fonctionner.

« Il n'y a pas raison, à ce moment-ci, pour qu'on ne puisse pas constituer et améliorer le mode de fonctionnement de gens qui travaillent dans un même domaine, qui partagent des expertises professionnelles et qui peuvent, soit au niveau des équipes locales ou des équipes régionales, déterminer les tâches de travail.

« Si vous me dites qu'on ne peut rien faire tant que les structures ne seront pas définitivement déterminées, je réponds que cette période de transition pourrait durer encore trois ou quatre ans, mais qu'il ne faut pas se laisser arrêter par ça, bien au contraire.

« C'est le message, dit-il, que je passe actuellement à tous les groupes professionnels impliqués en santé publique : de grâce n'arrêtez pas de produire ou de fonctionner parce que vos organigrammes sont appelés à changer, concentrez-vous sur votre travail, sur le développement des équipes professionnelles, sur l'amélioration de leur fonctionnement. »

Bref, médecins du travail, attachez vos ceintures et foncez.



L'examen médical de pré-emploi pour les policiers « n'a rien à voir avec la pratique correcte de la médecine ou de la santé au travail », s'insurge le Dr Fernand Turcotte.

◆ **Examen**

ralentissement de l'économie a bon dos pour justifier revirements, renoncements et autres lâchetés, on n'a jamais eu plus besoin de penser juste.

Un groupe de travail du département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc, à Montréal, a fait en 1989 un examen soigneux des conditions de travail, des nuisances ainsi que des expositions susceptibles d'affecter un policier pendant les activités de patrouille. Cette analyse arrive à la conclusion que « le métier de policier ne comporte aucune exposition qui appelle une surveillance médicale, qu'elle soit initiale et continue ».

Il n'y a pas de maladie qui soit propre aux policiers.

Quand ils sont malades, ils ont les mêmes problèmes que le reste de la population, aussi n'existe-t-il aucune justification à leur assujettissement à des limitations particulières, sinon la volonté des employeurs de se pro-

léger contre les mauvais risques actuels.

Le règlement actuel impose huit tests aux policiers (les médecins en ont ajouté un neuvième) : aucun ne trouve grâce aux yeux du Dr Turcotte qui ne mâche pas ses mots. Glycémie pré-ventrale, une épreuve qui n'a pas sa place dans le groupe d'âge de 17 à 35 ans ; analyse d'urine, autre procédure inutile ; cholestérol, sans justification pour les moins de 35 ans à moins qu'ils présentent un autre facteur de risque, hérédité, tabagisme, sédentarité, obésité ; hémogramme, même commentaire ; radiographie pulmonaire, dont la validité n'est établie que pour les cas de tuberculose caverneuse, absolument inexistantes chez les recrues ; électrocardiogramme, inutile pour le groupe d'âge concerné ; audiométrie, une bizarrerie, le seul de réussite utilisé est celui que la CSST retient pour définir le droit à une compensation pour surdité ; vision des couleurs, un test dont les anomalies sont si graves que les Européens l'ont abandonné pour l'émission des

permis de conduite de véhicules commerciaux.

S'y ajoute une neuvième épreuve, non imposée celle-là par le règlement d'application de la loi de police mais par les corps policiers eux-mêmes : la radiographie de la colonne vertébrale, un test de dépistage dont on ne connaît ni la validité intrinsèque ni la valeur prédictive et, par surcroît, proscrite par les sociétés savantes depuis 1974 !

La situation, dans le cas des policiers, confine à l'absurde. Près de 30 % des aspirants échouent à l'examen médical alors qu'ils viennent de subir un test d'aptitudes physiques extrêmement exigeant où, en véritables athlètes, ils se sont classés dans le premier quintile (80 % et plus).

Ce qui revient, dit le Dr Turcotte, à refuser un certificat d'aptitude à la marche au tiers des personnes qui ont prouvé qu'elles peuvent courir un marathon !

Il y a de quoi, conclut-il, monter aux barricades.

◆ **Retrait**

la mère qui allaite. Les sommes nécessaires au paiement de ces indemnités sont puisées dans un fonds spécial alimenté par une cotisation spécifique des employeurs.

Après un démarrage plutôt lent, ce programme a pris son essor, exigeant des déboursés toujours plus importants d'une année à l'autre.

Contrairement à une impression largement répandue, le pourcentage des femmes qui se prévalent de ces dispositions de la loi a peu évolué au fil des ans : il oscille entre 30 et 35 %. Si le programme coûte de plus en plus cher, c'est que le taux d'activité des femmes ayant de très jeunes enfants monte en flèche : de 28,8 % qu'il était en 1976, il a grimpé à 60 % en 1989.

Le Dr Plante a mis ses collègues en garde contre un certain minimalisme dans l'application du retrait préventif.

« Il est évident, dit-il, que pour combattre le tabagisme nous ne préconisons jamais de concentrer les efforts sur la détection des seules personnes qui développeront réellement un cancer, nous ne recommanderons jamais de fumer une dizaine d'années parce que la phase de latence dépasse habituellement cette période, ni de fumer une dizaine de cigarettes par jour parce que le risque deviendrait ainsi acceptable. »

De même, croit-il, il ne faut pas se laisser prendre au piège qui consiste à rechercher « le seuil de tolérance de la CSST ou des employeurs (soucieux de) l'augmentation des coûts. Nous avons, au contraire, toutes les raisons de préconiser l'affectation des travailleuses enceintes dès le début de leur grossesse à des tâches d'où sont absents tous les agresseurs connus. »

Le Dr Robillard, de l'hôpital Sacré-Coeur, pose le problème tout autrement.

Pour lui, la solution se trouve entre deux extrêmes : ou bien avouer notre ignorance des pathologies de la grossesse et ne rien faire, telle n'est pas la voie choisie par le législateur ; ou bien, devant l'inconnu, considérer toutes les conditions de travail comme néfastes et empêcher toutes les femmes de travailler pendant leur grossesse.

Entre les deux se situe une zone de prévention où des mesures peuvent réduire le nombre des issues défavorables, dit le Dr Robillard.

Dans cette situation, le médecin traitant n'a pas « toute l'objectivité nécessaire à une prise de décision rationnelle », d'où le rôle de conseiller que la loi confie à un médecin du réseau de la santé publique.

Dans l'exécution de ce mandat, la notion d'acceptabilité d'un risque entre en ligne de compte.

Le Dr Robillard illustre sa position en prenant l'exemple de la lutte contre l'hépatite B. Pour éliminer ce risque, il faudrait l'immunisation universelle, résultat qui exigerait des sommes faramineuses. Or, dit-il, il est tout à fait éthique de considérer les coûts d'une mesure, car, la capacité de payer d'une société n'étant pas illimitée, les dépenses faites pour un programme le sont au détriment d'un autre. »

Il en va de même, à son avis du risque d'acquisition du VIH (virus d'immuno-déficience humaine) en milieu de travail. Ce risque est actuellement évalué à un cas d'ici les 150 ou 300 prochaines années. Stipuler qu'une infirmière, en raison de ce risque, ne doit plus être en contact avec les liquides biologiques pendant sa grossesse, c'est décider de dépenser d'un à cinq milliards de dollars pour prévenir un seul cas d'infection.

« Nous nous devons donc d'être responsables et de considérer tous les aspects du programme, y compris celui des coûts, lorsque l'on fait des recommandations de retirer une travailleuse de ses conditions de travail », conclut le Dr Robillard, qui souhaite que le réseau de la santé publique se donne des lignes de conduite, des balises et même certains critères en regard des recommandations que les médecins de DSC sont appelés à dispenser.

Fêtez Noël avec ceux qui vous sont chers

The PHANTOM of the OPERA
de ANDREW LLOYD WEBBER
mis en scène par HAROLD PRINCE

MAINTENANT JUSQU'AU 20 FÉVRIER 1992

QUELQUES PLACES ENCORE DISPONIBLES POUR DÉCEMBRE

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts, Montréal

RÉSERVEZ UNE SOIRÉE AVEC LE PHANTOM
(514) 790-2222

Billets en vente également au guichet de la Place des Arts et aux guichets TicketMaster (situés dans certains magasins de La Baie)

Groupes: (20 personnes minimum) téléphonez : (514) 874-9153 au Québec (416) 925-7466 en dehors du Québec

Réservez une place de choix grâce à Avant-première de American Express ; composez le (514) 790-0300

Version originale! En anglais avec des surtitres en français.

Poumon qui respire Cigarette qui expire

Genie: victoire des acteurs québécois, défaite du cinéma d'auteur

Nathalie Petrowski

CONTRAIREMENT à ce qu'en pensent Ding et Dong, le cinéma québécois n'a pas triomphé à la remise des prix Genie, mardi soir à Toronto, pas plus qu'il n'a gagné le Genie du meilleur film étranger, celui du meilleur popcorn ou du meilleur parking. En fait, heureusement que le Québec a de bons acteurs sans quoi son cinéma serait reparti bredouille de Toronto. Grâce à Pascale Montpetit (meilleure interprétation féminine) Remy Girard (meilleure interprétation masculine) et Danielle Proulx (meilleure interprétation féminine dans un rôle de soutien) le cinéma québécois a su tirer son épingle du jeu sans se faire complètement écraser par le balayage de *Black Robe*, une coproduction canado-australienne portant sur l'histoire des jésuites au Québec, qui a remporté six prix.

Pour les 11 films québécois mis en nomination dans une quinzaine de catégories, la récolte fut plutôt maigre, pour ne pas dire rachitique. Un seul autre prix, celui de la meilleure musique originale, fut accordé à un film québécois, en l'occurrence *La demoiselle sauvage*, de Lea Pool, dont Jean Corvea signait la musique.

La comédienne Danielle Proulx raconte que quelques heures avant la cérémonie, la rumeur était très forte dans les couloirs de l'Académie à l'effet que 91 serait l'année du cinéma canadien. Tout le monde, y compris la presse, savait d'avance que *Black Robe* ratifierait la majorité des prix comme l'année d'avant, Jé-



Danielle Proulx

sus de Montréal.

« J'étais tellement convaincue que *Black Robe* allait tout gagner, il y avait une telle ferveur 'canadienne' dans l'air, que j'ai fait une croix sur ma propre nomination. Pour tout dire, j'avais hâte que ça finisse et que je puisse rentrer chez nous » raconte Danielle Proulx. Sa surprise

fut d'autant plus grande que la comédienne n'a jusqu'à ce jour joué que dans deux films, *Portion d'éternité* qui lui valut le prix d'interprétation féminine au FFM, et *Amoureux fou*.

« Cette fois-ci je vais savourer mon prix davantage d'abord parce que ce sont mes pairs qui m'ont évaluée, que je sais qu'ils ont tous été

obligés de voir le film et de le noter immédiatement après la projection. Quand j'ai gagné au FFM, j'étais convaincue qu'ils s'étaient trompés et qu'ils allaient me rappeler le lendemain pour me demander de remettre le prix », raconte la comédienne qui vient de décrocher un rôle dans *Les jardins d'Anna*, le prochain

film d'Alain Chartrand, d'après un scénario de Diane Cailhier.

Bien que des films comme *Love-moi*, de Marcel Simard, *Nelligan*, de Robert Favreau, *Le party*, de Pierre Falardeau ou *Au chic resto-pop*, de Tahani Rached, furent négligés, bien que le comédien québécois Lothaire Bluteau, qui tenait pourtant le rôle principal dans *Black Robe*, fut complètement ignoré, le cinéma québécois ne fut pas le seul laissé-pour compte des Genie. Le réalisateur torontois Atom Egoyan, qui vient de réaliser *The adjuster*, sans doute son meilleur film et son plus grand succès commercial puisqu'il est à l'affiche depuis 11 semaines à Toronto, se retrouva lui aussi, par la plus grande aberration, au salon des refusés. Pour *The adjuster*, Egoyan n'a eu qu'une seule nomination, celle de la meilleure réalisation qu'il a du reste perdue à Bruce Beresford, le réalisateur de *Black Robe*.

Mardi soir, le cinéaste d'origine arménienne brilla par son absence. « J'ai préféré aller regarder l'émission dans un bar avec mon équipe. Je m'attendais à ne rien gagner. Au cours des années, mes films ont eu une vingtaine de nominations aux Genie et n'ont jamais rien remporté. Pour moi ce n'est pas grave dans la mesure où pour l'industrie du cinéma canadien je reste une sorte de marginal. La position n'est pas mauvaise parce qu'elle me donne une grande liberté de création. »

Egoyan dit qu'il n'en veut pas personnellement à l'industrie. Ce qui le met hors de lui par contre, c'est que le travail de son équipe ne soit pas

reconnu. « Je crois que l'industrie canadienne se sent menacée parce que je fais des films de qualité à petit budget. Je suis d'autant plus à l'aise de l'affirmer que récemment au Festival du film de New York, la critique a clamé que mon directeur photo et mon directeur artistique faisaient un véritable travail d'artiste et que c'étaient eux les vedettes de mon film. C'est dommage que l'industrie ne puisse pas comprendre cela. »

C'est à se demander parfois si cette industrie, basée à Toronto et offerte plus de services techniques que de travail de création, comprend quelque chose au cinéma canadien ou au cinéma tout court. Vue de l'extérieur, cette industrie semble follement éprise de chiffres, de commerce, de recettes et d'entrées, une mentalité qu'elle a héritée de son puissant voisin américain. Vu de l'extérieur aussi, on peut se demander pourquoi, le balayage de *Black Robe* l'a tant fait jubiler alors que ce n'est pas un de ses cinéastes, mais un Australien qui l'a réalisé, Australien qui leur rappela tous qu'il n'aurait jamais pu faire son film sans Lothaire Bluteau. L'industrie l'a-t-elle entendue ? Probablement pas tant elle était occupée à se vanter du fait que pour une fois le Canada anglais avait damné le pion au Québec.

S'il est vrai que nul n'est prophète en son pays, on pourrait ajouter qu'au Canada, seuls les étrangers semblent y voir clair dans nos guerres de clocher, seuls les étrangers savent compter les clous que nous plantons dans le cercueil du cinéma d'auteur.

THÉÂTRE

Le théâtre tout court

L'Histoire de l'oe

Une pièce de Michel Marc Bouchard. Mise en scène de Daniel Meilleur. Scénographie de Daniel Castonguay. Musique et environnement sonore de Michel Robidoux. Marionnettiste, Patricia Leeper. Avec Yves Dagenais (Maurice enfant), Alain Fournier (Maurice adulte, et Teeka). Une production du Théâtre de la Marmaille, à l'affiche du Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 15 décembre.

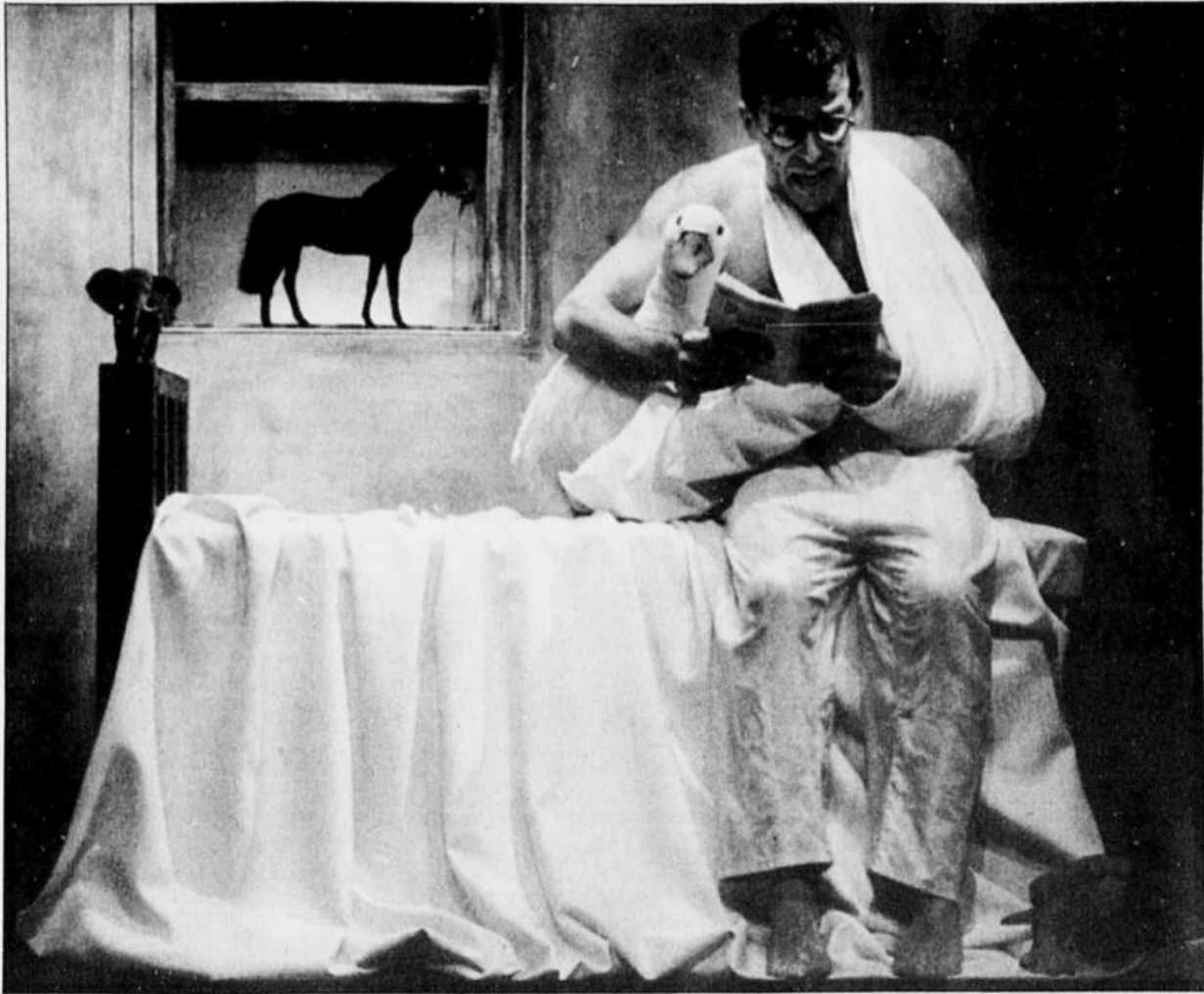
Robert Lévesque

C'EST À LYON, en juin dernier, que le groupe de la Marmaille a créé cette *Histoire de l'oe* de Michel Marc Bouchard, texte dur, fable-limite sur la peur et la violence chez un enfant battu. Ce que l'on peut en voir maintenant au Théâtre d'Aujourd'hui est la version finale, après retouches, d'un spectacle soigné, minimal, délicat, subrepticement évocateur de cette violence ordinaire...

On connaît la Marmaille (fondée en 1973), sa réputation d'équipe perfectionniste, ses succès (*L'Umiak*, *Terra promessa*, entre autres), et l'on ne sera pas surpris de voir au Théâtre d'Aujourd'hui un travail au bord de la perfection (décor, musique, mise en scène, jeu), un spectacle qui tourne le dos aux artifices accrocheurs et propose au contraire au spectateur un effort de concentration pour entrer dans cette « histoire d'enfant », de celle qu'on ne raconte pas aux enfants, et qui est racontée ici par un adulte qui s'adresse aux adultes demeurés enfants.

Maurice est un enfant amadoué par une oie appelée Teeka. Elle n'ira pas comme les autres oies dans la grange, pour en ressortir en foie gras et en plumes d'oreiller. Elle va accompagner Maurice dans ses jeux, lui pincer le cou, lui arracher ses magazines des doigts. Un jour, les parents absents, Maurice va faire entrer Teeka dans la maison, il va prendre son bain avec elle, il va lui parler, et l'oe Teeka, qui se parle à elle bien sûr, remarque le dos lacéré de Maurice et se demande pourquoi celui-ci lui demande de le frapper, de le griffer...

Maurice, qui veut un habit de Tarzan, rejoue son malheur comme si



Yves Dagenais dans *L'Histoire de l'oe*.

celui-ci le poursuivait à jamais, comme si la vie vécue le récompensait en blessures, en violence, et que, dans la logique de ses rapports, l'habit de Tarzan enfin obtenu, complètera son itinéraire, passage obligé sous les coups vers un bonheur possible.

Le texte de Michel Marc Bouchard, réduit à l'essentiel, économe et éclairant, sans aucune leur moraliste, est finalement d'une dureté propre à l'enfance solitaire. On devine dans le « jeu » de Maurice à la fois les effets pervers de la violence de ses parents, et les séquelles dans sa propre violence, dans sa peur et dans sa terrible solitude.

À la lecture de ce très beau texte, paru cet été chez Lacombe/Actes Sud, on pouvait difficilement imaginer la mise en scène de ce jeu d'enfant. Daniel Meilleur, un des cofondateurs de la Marmaille, a parfaitement réussi la mise en forme, la mise en jeu, et la mise en sens de cette fable délicate et stridente.

Comme à l'habitude le travail musical de la Marmaille, signé Michel Robidoux, est magnifique. Un assemblage de sons, de cris, de bruit et de fureur, avec des arrière-sons de chants d'enfants qui parlent de bonheur...

Mais d'où vient que ce spectacle, si raffiné, ne m'ait pas vraiment tou-

ché ? Il y a dans l'ensemble du travail une sécheresse de la rigueur qui pointe dans ce spectacle méticuleux, comme une froideur. Tout est trop beau, peut-être... Le jeu des acteurs est affecté, pris dans les rets de la perfection. Et puis, détail agaçant, on trouve chez Alain Fournier la même voix que celle de Robert LePage quand il incarne Cocteau (dans *Les Aigulles et l'opium*), tout récent souvenir.

Pourtant, avec un tel travail, la Marmaille (qui s'adresse à tout le monde) demeure et de loin le plus formidable groupe de ce que l'on persiste à appeler le théâtre pour la jeunesse, et qui est le théâtre tout court.

MUSIQUE

Un programme bon chic bon genre

Les Grands concerts

de L'Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Jesus Lopez-Cobos : Arsenault, *Prélude à l'infini*; Tchaïkovski, *Concerto op.35*, Gil Shaham (violin); Strauss, *Aus Italien* (« d'Italie », fantaisie symphonique) op.16. Mardi, 26 novembre, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

QUELQUES MINUTES de musique contemporaine, un *Concerto* des plus populaires, une partition symphonique peu connue mais pas trop hermétique, voilà ce que le chef espagnol Jusus Lopez-Cobos est venu présenter à Montréal. Un programme bon chic bon genre, fait pour plaire tout en ayant l'air de ne pas donner banalement dans les formules écoulées.

La création nord-américaine de la pièce de Raynald Arsenault aurait dû avoir lieu l'an passé à pareille date, à l'occasion d'un concert du chef anglais John Eliot-Gardiner. On se rappellera qu'à cause d'un conflit entre la Place des Arts et certains de ses employés, l'OSM avait été obligé d'aller jouer à l'église Saint-Jean-Baptiste, ce qui avait coûté le temps de répétition requis à la mise en place du *Prélude à l'infini*.

Essentiellement écrit sur une note pivot (« mi bémol ») le *Prélude* du compositeur québécois déroule son long ruban sonore (environ 7 minutes) dans une monotonie qui déplace l'auditeur sur une longueur d'onde méditative. Certains y prendront plaisir qui connaissent les joies extatiques du temps suspendu des orientales méditations.

D'autres y chercheront en vain la « tonalité » dont nous parlent les notes du programme. Traduites de l'anglais — on se demande comment Monsieur Arsenault n'a-t-il pas trouvé le temps de décrire lui-même son oeuvre dans sa langue — ces notes sont proprement incompréhensibles lorsqu'elles tentent de décrire le procédé, pourtant simple, du compositeur. Le mot « pitch » qui dans le texte original signifie « note », est

confondu avec le mot « tonalité » alors que le minimalisme de l'écriture n'a strictement rien à voir avec le système tonal.

Une phrase comme celle-ci n'est à mon avis que du charabia : « Les cordes, fréquemment, doivent y aller d'un large vibrato équivalent à des quarts de notes, et maintes fois nous entendons des tonalités voisines de mi bémol, se collant sur cette tonalité, comme si elles tentaient de s'évader pour former leur propre mélodie. » Dans le contexte actuel, on aura peut-être compris qu'il est plutôt question de « quarts de tons » et non de « quarts de notes ».

Après cela, faut-il encore s'étonner que même avec la meilleure volonté du monde les mélomanes y perdent complètement leur latin. Encore heureux que, mardi soir, le compositeur résident de l'OSM, Demis Gougeon, ait pris la peine de prévenir le public de l'attention qu'il devait consentir à la pièce de son collègue Arsenault.

Tout jeune encore, il n'a que 20 ans, le violoniste israélien Gil Shaham joue déjà merveilleusement. Il possède une somptueuse sonorité, une solide technique et une fort belle musicalité... comme tant d'autres cependant. On lui pardonne volontiers une certaine impétuosité qui, ici et là, agissait à l'excès sur le déroulement du *Concerto* de Tchaïkovski. Mais pourquoi nous imposer encore une fois un morceau qui n'a maintenant plus de secrets pour personne ? Pourquoi ce jeune homme ne cherche-t-il pas à servir des oeuvres moins fréquentées ?

À son premier essai dans le genre *Poème symphonique*, Richard Strauss alla puiser en Italie son inspiration. L'ouvrage n'accroche pas particulièrement; tout juste y sent-on rétrospectivement que les grandes réussites sont à venir. Seul le dernier volet, d'un goût discutabile du reste, parvient à attirer l'attention, surtout par l'usage qu'il fait de la mélodie italienne bien connue *Funiculi, funiculari*.

Dirigeant de mémoire, Lopez-Cobos s'appliqua à une lecture soignée qui ne laissa cependant pas de trace.

ARTS VISUELS/chronique

Couleur et lumière à Laval

Jean Dumont

L'EXPOSITION « Pellan, Fortin, Gagnon », organisée il y a quelques mois par Ville de Laval, a connu un franc succès. Le fait que les trois artistes étaient des enfants du cru, ajoutés à leur réputation et à la familiarité de nombre de visiteurs avec leurs oeuvres, ne fut sans doute pas pour rien dans cette faveur publique. Une des principales retombées de l'événement aura été de donner naissance à la Fondation de la Maison des arts de Laval, dont l'activité majeure est d'identifier et d'articuler une politique de collection et d'implanter un musée d'art et d'histoire à Laval.

Cette Fondation a aussi comme responsabilité supplémentaire, d'enrichir le cadre des activités culturelles de Laval, en mettant sur pied des expositions importantes. Elle vient d'inaugurer ce mandat avec l'exposition « Couleur et lumière : les paysages de Cullen et de Suzor-Coté », qui sera visible, à la Maison des arts de Laval, jusqu'au 2 février 92, avant de s'installer au MacDonald Stewart Art Centre de Guelph, en Ontario.

Les 25 tableaux de Maurice Galbraith Cullen (1866-1934), né à

Terre-Neuve, et les 22, de Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté (1869-1937), né à Arthabaska, tous des huiles sur toile ou sur panneau, proviennent de divers musées et collections publiques et privées. Leur réunion sur les mêmes cimaises a été guidée par la communauté d'intérêt et d'approche des deux artistes envers les paysages canadiens et la lumière qui les baigne, les Laurentides et les Rocheuses pour Cullen, et le paysage rural d'Arthabaska pour Suzor-Coté. Une bonne occasion de faire un retour historique sur un pan important de la peinture traditionnelle. 1395, boulevard de la Concorde ouest, Ville de Laval. Tél : (514) 662-4440.

Plein la vue : l'estampe

LOTO-QUÉBEC se fait l'un des promoteurs les plus importants de l'estampe au Québec. Non seulement la société encourage-t-elle les estampiers par ses divers concours et ses achats, mais la Galerie Loto-Québec ne cesse de mettre sur pied des événements intéressants dans ce domaine.

Le dernier en date, « Plein la vue l'estampe », organisé par le Conseil québécois de l'estampe, est une exposition itinérante, en trois volets,

qui regroupe 50 oeuvres de 36 artistes, tous membres actifs du Conseil. Chacun des volets, mis en oeuvre par un conservateur différent correspond à un stade historique de l'évolution des techniques de l'estampe et de l'acceptation de ses définitions.

Le premier volet, par exemple, est caractérisé par une évolution des recherches plastiques des créateurs qui se fait dans le respect de l'historique des techniques et des définitions du médium. Dans le second volet, au contraire, les créateurs prennent déjà certaines libertés avec les conventions habituelles et s'adonnent à la production de « monotypes », oeuvres uniques et siége de multiples expériences techniques. Dans le troisième volet enfin, les conditions et les données matérielles de production de l'estampe éclatent complètement, et les oeuvres transcendent sans vergogne les spécificités des diverses techniques au profit d'une impureté toute postmoderne, mais aussi au bénéfice du dynamisme de l'estampe contemporaine. Jusqu'au 28 décembre, à la Galerie Loto-Québec, 500, rue Sherbrooke ouest. Tél : (514) 525-2621.

Apprécier c'est connaître

TOUJOURS dans le domaine de l'estampe, notons que, pour la faire apprécier, et faire découvrir à ceux qui ne la savent pas encore que, quand elle est dans les mains d'artistes véritables, l'estampe est loin d'être un art mineur. Le Club des collectionneurs d'estampes du Québec organise des visites d'ateliers, où sont illustrées par des artistes de renom, sous les yeux des participants, les diverses et nombreuses techniques de la gravure, ainsi que des conférences où sont débattues par des experts les questions touchant à cette activité spécifique. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ces programmes en téléphonant à Diane Leclerc, directrice du club à (514) 733-5799.

Encan Engramme

LA 12e campagne de financement, dont une partie des profits contribue à la promotion de l'estampe et de l'art actuel à Québec, est lancée par Engramme, et prendra la forme familière d'un encan monstre, auquel participeront plus de 80 artistes professionnels. Voilà une excellente occasion pour les amateurs, non seulement d'acquiescer une oeuvre aux enchères, mais aussi

de prendre connaissance de la production récente de nombreux artistes de Québec, de Montréal, et même d'autres régions du Canada.

Le fait que quelque 130 oeuvres, estampes, peintures, sculptures, dessins, photographies, etc., soient mises aux enchères, fait de cet encan l'événement marchand en art actuel le plus important à Québec. Le Prix de présence, cette année est une oeuvre gravée (et encadrée) de Marcel Marois, et sera offerte en tirage lors de l'encan. La présentation aura lieu le 1er décembre, à 10h30, dans l'Édifice du Havre, au Vieux Port de Québec, et l'encan commencera à 13 h le même jour. Pour informations complémentaires : (418) 529-0972.

Artiste en résidence

L'ÉVENTAIL des productions auxquelles les jurys gouvernementaux accordent des bourses est certainement plus large qu'on voudrait nous le faire croire, si on en juge du moins sur le fait que Natalie Font, par exemple, vient de s'en voir accorder une pour aller séjourner 6 mois à l'atelier-résidence de la Fondation Christophe-Merian, à Bâle, en Suisse.

Les recherches de cette jeune artiste, dont on a pu voir les

installations récemment à la Galerie dare-dare, à Montréal, et au Haut 3ème Impérial, à Granby, ne s'inscrivent dans aucun courant à la mode que je connaisse, mais le fait qu'elles explorent, de façon simple et compréhensible, les relations complexes qui existent entre l'oeuvre, le lieu où elle est exposée et le spectateur, suffit à justifier l'intérêt qu'on leur porte.

Les installations ont toujours pour effet de réduire la distance, plus mentale que physique, entre l'oeuvre et le spectateur. Travaillant sur des environnements familiers, ceux des intérieurs quotidiens de nos maisons, Natalie Font entend profiter, à Bâle, de la relative proximité de deux importants musées sur les papiers peints et la tapisserie, à Mulhouse (Alsace), pour poursuivre un travail spécifique sur la fragmentation de l'image et sur la cinétique virtuelle dans la bidimensionnalité, c'est-à-dire le fait que nous pouvons, par simple changement d'attitude mentale, percevoir des formes volumétriques variées dans une image en deux dimensions. Le spectateur de l'art est donc au coeur du travail de cette artiste, à qui on ne peut souhaiter qu'un heureux et bénéfique séjour.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Cape Fear* 7 h, 9 h 15 II: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 15 III: *People Under the Stairs* 7 h 10, 9 h 15 IV: *Highlander 2, The Quickening* ven. au mar. 7 h, 9 h — *My Girl* mer. jeu. 7 h, 9 h.

BERRI I: (849-3456) — *Suzie Frisettes* 1 h 30, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 II: *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Robe noire* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 IV: *Highlander 2, le retour* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V: *Hors la vie* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

BONAVENTURE I: (849-3456) — *The Commitments* 7 h — *Barton Fink* 9 h 15 II: *House Party* 27 h 30 — *Homicide* 9 h 30.

BROSSARD I: (849-3456) — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 7 h 05, 9 h 15 II: *Robe noire* 7 h 15, 9 h 30 III: *Cape Fear* 7 h, 9 h 35.

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *L'argent des autres* 7 h 05, 9 h 15 2: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 15 3: *Suzie Frisettes* 7 h 20, 9 h 30 4: *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 7 h 15, 9 h 30 5: *L'assassin jouait du trombone* lun. mar. 7 h 20 — *Ricochet* ven. lun. 9 h 25 6: *Cape Fear* 7 h, 9 h 20.

CENTRE EATON 1: (849-3456) — *Addams Family* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 2: *Addams Family* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30 3: *Decelved* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 25 — 4: *The Butchers Wife* 12 h 20, 2 h 40, 5 h 7, 7 h 05, 9 h 20 5: *Shattered* 12 h, 2 h 05, 4 h 20, 6 h 40, 9 h, 6: *Dead Again* 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35.

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, MtL (849-3456) — *Cape Fear* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35 2: *Little Man Tate* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30, 10 h 15 3: *29th Street* 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) — Salle 1: *Toto le héros* tous les soirs 7 h 30, 9 h 30, mar. 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — Salle 2: *Molière* 7 h, 9 h 20.

CINÉMA JEAN-TALON: MtL — *Decelved* 7 h 10, 9 h 20.

CINÉMA OMEGA 1: — *Double Impact* 7 h 30, 9 h 30 2: *Terminator 2* 7 h, 9 h 30 — 3: *Des pilotes en l'air* 7 h 10, 9 h — 4: *Freddy* 67 h 10, 9 h 15.

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, MtL (843-6001) — *Mbrla Music l'âme d'un peuple* 19 h, 21 h, (28 au 30 nov.).

CINÉMA PARIS: MtL (875-7295) — *Slacker* 2 h 30, 7 h 15 — *The Killing Fields* 4 h 30, 9 h 30.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Ca-

nada (849-3456) — *29th Street* 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20 2: *Highlander 2, the Quickening* lun. mar. 7 h, 9 h, 21 h — *My Girl* mer. jeu. 7 h, 9 h 20 3: *People Under the Stairs* 7 h, 9 h 20 4: *Cape Fear* 7 h, 9 h 20 5: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 20 6: *Little Man Tate* 7 h 15, 9 h 25.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9769) — *La ligne de chaleur* 18 h 35 — *Cinéma invisable* 20 h 15.

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) —

CINÉMA QUÉBEC

CANARDIÈRE: (661-8575) — *Robin des bois* jeu. 19 h 30.

CINÉMA LIDO: — *Suzie Frisettes* 19 h, 21 h 05, 21 h — *Robe noire* 19 h — *Trompée* 21 h 10 — *Le petit pêcheur* 19 h — *Ricochet* 21 h 10 — *Le petit homme* 19 h, 21 h 05.

LE CLAP: (650-CLAP) — *Rose passion* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.

GALERIES CAPITALE 1: (628-2455) — *La double vie de Véronique* 7 h 30, 9 h 30 — *Le passé revient* 7 h 10, 9 h 25 *Trompée* 7 h, 9 h 20 — *Un cœur qui bat* 7 h, 9 h 20 *Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 15 *Le roi pêcheur* 6 h 10, 9 h.

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Suzie Frisettes* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 40, 19 h, 21 h 20 — *Ricochet* 13 h 45, 15 h 15, 17 h 20, 21 h 40 — *Delicatessen* 12 h 35, 14 h 45, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 25 — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 13 h 15, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 40 — *Des pilotes en l'air* 12 h 50, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 30 — *Le petit homme* 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 19 h, 21 h 20 — *Robe noire* 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40 — *Highlander 2* 12 h 45, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 15.

LE PARIS: (694-0891) — *Cape Fear* 19 h, 21 h 30 — *L'argent des autres* 19 h 15 — *La loi de la rue* 21 h 15 — *Robin des Bois* 20 h 15.

PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — *Billy Bathgate* ven. au mar. 6 h 45 — *Fisher King* ven. au mar. 9 h — *L'année de l'éveil* ven. au mar. 6 h 50 — *Terminator* 2 ven. au mar. 9 h.

STE-FOY 1: (656-0592) — *Addams Family* 7 h 15, 9 h 25 2: *Hil Man* 7 h 05, 9 h 10 3: *Le passé revient* 7 h, 9 h 15.

ADDAMS FAMILY 7 h 05, 9 h 20 2: Whore 9 h 30 — *Curly Sue* 7 h 15.

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Delicatessen* ven. au mar. 1 h 30, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 — *Black Robe* mer. jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 2: *Ricochet* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 III: *Demolition sauvage* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 IV: *Europa Europa* 1 h 10, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 30 V: *Robin des Bois, prince des voleurs* 12 h 50, 3 h 40, 6 h 20 — *Miracle* 7 h, VI: *Hearts of Darkness* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, VII: *Le petit homme* ven. au mar. 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 VIII: *La fin de Freddy... l'ultime cauchemar* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 IX: *The Adjuster* 1 h 30, 4 h, 7 h 10, 9 h 25.

COMPLEXE DES JARDINS 1: (849-3456) — *L'expert en sinistre* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45 II: *Delicatessen* 1 h, 3 h, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35 III: *Mediterranée* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 IV: *Pour Sacha* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10.

COMPLEXE GUY-FAVREU / O.N.F.: 200 ouest bou. René-Lévesque, MtL (283-8229) — *Pas d'amitié à moitié* 19 h (26 au 30 nov.).

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Jade Love* 10 h — *Es-kimo Woman Feels Cold* 21 h.

CRÉMAZIE: (849-3456) — *Rose passion* 7 h, 9 h 15.

DAUPHIN I: (849-3456) — *Madame Bovary* sam. 8 h 30 11: *L'assassin jouait du trombone* 7 h, 9 h 15.

CINÉMA DÉCARIE 1: (849-3456) — *Highlander 2, the Quickening* 7 h 15, 9 h 15 2: *The Commitments* 7 h, 9 h 20.

DORVAL I: (631-8586) — *Addams Family* 7 h, 9 h 15 II: *Hil Man* 7 h, 9 h 15 — *Other People's Money* 7 h, 9 h 15 IV: *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 30.

DU PARC 1: (844-9470) — *Curly Sue* 7 h 05, 9 h 10 2: *Dead Again* 7 h, 9 h 3: *Fisher King* 6 h 20, 9 h.

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *A propos d'Henri* 3 h 20, 7 h 20 *Troubles* 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20 — 2: *Le roi pêcheur* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 35.

FAIRVIEW I: (897-8095) — *Shattered* 9 h 25, — *All I Want for Christmas* 7 h 15 II: *Addams Family* 6 h 55, 9 h 15.

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *An American Tail 2, Fievel Goes West* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 40, lum. 1 h, 2 h 50, 4 h 40, 6 h 30 2: *Black Robe* ven. au mar. 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20 — *My Girl* mer. jeu. 12 h 50, 3 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 3: *My Own Private Idaho* 12 h 45, 2 h 55, 5 h, 7 h 10, 9 h 20, mer. 12 h 45, 2 h 55, 5 h, 9 h 30 4: *Truly Madly Deeply* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15.

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — *Eril Brist* 20 h.

GREENFIELD I: (671-6129) — *Addams Family* 7 h, 9 h 10 2: *Hil Man* 7 h 10, 9 h 15 3: *All I Want for Christmas* 7 h *Other People's Money* 9 h 10.

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Montagnes de feu* — *Rolling Stones* mar. au ven. et dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, sam. 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, version anglaise: 11 h 30, 17 h 30, présentation spéciale mar. au dim. 20 h 30, ven. sam. 20 h 30 et 22 h 30.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Fisher King* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 05, 9 h.

LAVAL: (688-7776) — 1: *Le passé revient* 7 h 20, 9 h 30 2: *Hil Man* 7 h 10, 9 h 30 3: *Troubles* 7 h 20, 9 h 25 4: *Addams Family* 7 h 05, 9 h 35 5: *Addams Family* 7 h 05, 9 h 35 6: *Whore* 7 h, 9 h 10 7: *Billy Bathgate* 7 h, 9 h 10 8: *Shattered* 7 h 20, 9 h 25 9: *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 35 10: *Other People's Money* 7 h, 9 h 10 11: *Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 25 12: *Montréal vu par* 9 h 20 — *All I Want for Christmas* 7 h 20.

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h 40, 9 h 30 2: *Robe noire* 7 h 20, 9 h 15.

LOEWS I: (861-7437) — *Billy Bathgate* 12 h 10, 2 h 40, 4 h 35, 7 h, 9 h 20 II: *Whore* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 15 III: *Other People's Money* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35 IV: *Frankie and Johnny* 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05 V: *Double Life of Veronique* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Décalogue 5-6* 19 h — *La dernière tentation de Christ* 21 h 15 — Salle 2: *Sanglantes confessions* 19 h 30 — *Un papillon sur l'épaule* 21 h 30.

OUTREMONT: (278-FILM) — *Love-moi* 7 h — *Carte verte* 9 h 30.

PALACE 1: — *Hil Man* 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15 II: *Curly Sue* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30 III: *Pryor of the Rollerboys* 4 h 40, 9 h 15 — *All I Want for Christmas* 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30 4: *Terminator* 2 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h 15 V: *True Confessions* 12 h 45, 3 h 50, 7 h 10, 9 h 15 VI: *Blood in the Face* 1 h 15, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.

PARADIS I: (849-3456) — *Double Impact* 9 h —

La fin de Freddy... l'ultime cauchemar 7 h 15 II: *Des pilotes en l'air* 9 h 15 — *Extrême limite* 7 h II: *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h.

PARISIEN I: (866-3856) — *Le goût du vrai* 12 h 30, 3 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20 II: *Les Roller Boys* 12 h 40, 2 h 55, 5 h, 7 h, 9 h 15 III: *L'année de l'éveil* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 05, 9 h 25 IV: *La double vie de Véronique* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 V: *Un cœur qui bat* 12 h 45, 3 h 45, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 VI: *Montréal vu par* 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h, 25 h, 27 h, 29 h, 31 h, 33 h, 35 h, 37 h, 39 h, 41 h, 43 h, 45 h, 47 h, 49 h, 51 h, 53 h, 55 h, 57 h, 59 h.

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *Cape Fear* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 11: *Peoples Under the Stairs* 1 h 30, 4 h, 7 h 15, 9 h 45 II: *Highlander 2, the Quickening* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45.

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Suzie Frisettes* 7 h, 9 h 2: *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h, sam. dim. 5 h, 7 h, 9 h.

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *29th Street* 7 h 30, 9 h 30 2: *Homicide* 7 h 25, 9 h 25 — 3: *My Own Private Idaho* 7 h 30, 9 h 35 4: *Little Man Tate* 7 h 05, 9 h 15 5: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 8 h 40 6: *Cape Fear* 7 h, 9 h 30 7: *Black Robe* 7 h, 9 h 10 — *My Girl* mer. jeu. 7 h, 9 h 10.

QUARTIER LATIN: MtL —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, MtL (274-3550) — *Caravaggio* 7 h 15 — *The Rapture* 9 h 30.

VERSAILES I: (353-7880) — *Addams Family* 7 h, 9 h 10 II: *Hil Man* 7 h 30, 9 h 30 III: *Billy Bathgate* 7 h 10, 9 h 25 IV: *Les Roller Boys* 7 h 05, 9 h 10 — V: *Le passé revient* 7 h 15, 9 h 30 VI: *Troubles* 7 h 05, 9 h 10.

SUR SCÈNE

AGORA DE LA DANSE: 840 rue Cherrier est, Montréal (525-1500) — Tess Imaginaire présente « Manipulations » conception et m. en s. Mario Boivin, du 12 nov. au 14 déc., à 20h — Tangente présente Le Vivre, théâtre-performance, conception et interprétation Martine Chagnon, du 21 nov. au 1er déc., jeu. au dim. à 21h — Brouha Danse présente Claire, chorégraphie, interprétation et m. en s. G. Ferland, H. Langevin, R. Laporte et G. Savoie, du 26 au 30 nov., à 20h.

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mar. au dim. de 22h 15 à 02h 30. Le Merlin Factor & Kim Richardson, du 28 nov. au 1er déc.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Cadbury Brothers, le 28 nov. à 22h 30.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aymer, Montréal (842-9656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h, à 24h, mer. au ven. 17h 30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h, à 21h 30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h 30 à 24h.

BOITE À CHANSONS LE PIERROT: 114 est St-Paul, Montréal — Jules Lavoie et Alex Sôher, les 28-29-30 nov. à 20h.

BOZO BISTRO-BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Odette Colombe et Rock Gingras, du mer. au sam.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — « Année est morte » de René-Daniel Dubois, m. en s. Jean-Marie Lelièvre, du 6 nov. au 21 déc.

LA CENTRALE: 279 ouest Sherbrooke ste 311D, Montréal (844-3489) — Soirée Littéraire: Hélène Marcotte, le 28 nov. à 20h.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard-Montpetit, 6e étage, Montréal (343-7682) — Myzik Nuvel, musique pour vents et percussions, les 28-29 nov. à 20h.

CENTRE SAÏDY BRONFMAN: 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (739-7944) — Théâtre yiddish en rappel « Ellis Island », jusqu'au 1er déc. au mar. jeu. à 20h, dim. à 13h 30 et 19h.

CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASSEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal — L'œuvre intégrale pour clavier de François Couperin, avec Yves G. Prémontaine, claveciniste, le 28 nov. à 20h. (3e et 12e récitals).

CLUB CONTINENTAL: 4171 St-Denis, Montréal (844-4491) — Tous les jours 5 à 7 avec Jean Baudouin ou Philippe Noroit au piano — Work in progress avec Jean Vanasse (vibraphone), le 28 nov. à 22h.

COLLÈGE MARIE-VICTORIN: 7000 Marie-Victorin, Montréal-Nord (282-9382) — Les Grands Explorateurs présentent Trésors de l'Espagne avec Robert Jean, du 25 au 28 nov., lun. au mer. à 20h, jeu. à 19h.

ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381) — Le Théâtre Opéra présente « L'été » de Romain Weingarten, m. en s. Martin Faucher, à compter du 19 nov., mar. au sam. à 20h.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal (521-4158) — Carbone 14 présente Peau, char et os, dans une m. en s. de Gilles Maheu, du 27 nov. au 14 déc., mar. au sam. à 20h 30.

ESPACE TANGENTE: Agora de la Danse, 840 rue Cherrier, Montréal (525-1500) — Le vivre, théâtre performance de et avec Martine Chagnon, du 21 nov. au 1er déc., jeu. au dim. à 21h.

ESPACE LA VEILLÉE: 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — Le Groupe de la Veillée présente « Don Juan » m. en s. Martine Beaulieu, du 20 nov. au 15 déc., mar. au sam. à 20h 30, dim. à 16h.

HABITAT ST-CAMILLE: 5220 Charlevoix, Montréal-Nord (321-9000) — Pier Beland en spectacle, le 28 nov. à 20h 30.

MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC: 2550 est Ontario, Montréal (598-5810) — Le Théâtre Ubu présente « Les Ubu » textes de Alfred Jarry, m. en s. Denis Marleau, du 26 au 30 nov. à 20h.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Salle Fred-Barry, 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Le Théâtre O Parleur présente « Partie de cache-cache entre 2 tchécoslovaques au début du siècle » de Wajdi Mouawad, m. en s. Jean-Frédéric Messier, du 20 nov. au 21 déc., à 20h 30.

LE P'TIT BAR: 3451 St-Denis, Montréal (281-9124) — Gilles Bernier, auteur-compositeur-interprète, les 28-29-30 nov. à 22h.

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Le Théâtre de la Manufacture présente « Le scalpel du diable » de Jean-François Caron, m. en s. Claude Poissant, du 29 oct. au 30 nov., mar. au sam. à 20h 30, dim. à 15h.

SALLE ANDRÉ-MATHIEU: 475 boul. de l'Avenir, Laval (671-2040) — Les Grands Explorateurs présentent Roumanie millénaire, des Carpatés à la Mer Noire, avec Anne-Sophie Tibergien, du 25 nov. au 1er déc., lun. au mer. à 20h, jeu. ven. à 19h, sam. à 19h, et 21h 30, dim. à 13h 30 et 16h.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA, Montréal (842-2112) — La Sagam présente 42nd Street, comédie musicale, les 28-29-30 nov. à 20h, matinée le 30 nov. à 14h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal (398-4547) — Choeur de cuivres et de flûtes, dir. Tim Booth et Cindy Shuter, le 28 nov. à 20h.

SALLE REDPATH: 3461 McTavish, Montréal — La Fondation Allegra présente Dorothy Frauberg, piano, et Vladimir Landsman, violon, oeuvres de Mozart, Brahms, Prokofiev et Gershwin, le 28 nov. à 20h.

STUDIO-THÉÂTRE ALFRED-LALIBERTÉ: UQAM, 405 est Ste-Catherine, Montréal (987-3456) — Les étudiants en art dramatique présentent « Le procès de Kafka » dans une m. en s. de Marc-André Roy, du 26 au 30 nov. à 20h.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 3888 St-Denis, Montréal (282-3900) — « L'histoire de l'oe » de Michel-Marc Bouchard, m. en s. Daniel Meilleur, du 22 nov. au 15 déc., mar. au sam. à 20h, dim. à 15h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Vieux-Montréal (288-3161) — « Goodnight Desdemona » de Ann-Marie MacDonald, du 31 oct. au 15 déc.

THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE: PDA, Montréal (842-2112) — « Le faucon » texte et m. en s. Marie Laberge, du 30 oct. au 1er déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h 30 et 21h.

THÉÂTRE DE MARIONNETTES LE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — « Éléphantissimo » texte et m. en s. Benoît Dubois, jusqu'au 15 déc., le sam. à 15h, le dim. à 13h et 15h, réservations sur semaine pour groupes.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0553) — « L'Opéra de Quai'Sous » de Bertolt Brecht, m. en s. René Richard Cyr, du 19 nov. au 14 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h et 21h.

THÉÂTRE OLYMPIA: 1004 est Ste-Catherine, Montréal (288-7834) — Spectacle de Patrice L'Écuyer et Bernard Fortin, du 27 nov. au 1er déc. — Broue en spectacle, du 3 au 7 déc.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Les chaises » d'Eugène Ionesco, m. en s. Daniel Rousseau, du 11 nov. au 7 déc., mar. au sam. à 20h, dim. à 15h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Joule-le-pour moi, Sam » de Woody Allen, traduction et m. en s. Denise Filiatrault, du 12 nov. au 7 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h, et 21h, dim. 15h.

UNIVERSITÉ CONCORDIA: 7141 ouest Sher-

brooke, Montréal — Jazz vocal, dir. Jeri Brown, le 28 nov. à 20h.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B484 Cours de maître, piano, Sontour Speidel, du 27 au 29 nov. de 9h 30 à 14h — Récital de piano, Francis Dubé, oeuvres de Liszt et Schubert, le 28 nov. à 18h 30.

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1143 St-Jean, Québec (418-694-9631) — Le Théâtre Niveau Parking

présente « L'héritage du Dr Jekyll » de André Morncy, m. en s. Michel Nadeau, du 19 nov. au 14 déc., mar. au sam. à 20h 30.

THÉÂTRE PÉRISCOPE: 2 est rue Crémazie, Québec (418-529-2183) — Le Théâtre de la Commune présente « À toi pour toujours, la Marie-Lou » de Michel Tremblay, m. en s. Denise Verreuil, du 14 au 30 nov., mar. au sam. à 20h.

À SURVEILLER

Trois cours sur la nutrition offerts par le CLSC Lac-Saint-Louis gratuitement, le 28 novembre, le 23 janvier (en anglais) et le 27 janvier (en français) — Cours parentaux et cours parent-aise débutant en janvier 1992. Inscription au 145 ave Cartier à Pointe-Claire. 697-4110.

Le salon Créations 91 de l'Association des artisans de chez nous se tiendra au Pavillon des pionniers situé sur les terrains de l'exposition agricole de St-Hyacinthe, les 28, 29 et 30 novembre et 1er décembre. Entrée libre.

Aujourd'hui, collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 rue Sherbrooke est, de 9 h à 20 h; au Collège de Maisonneuve, 3800 rue Sherbrooke est, de 9 h 30 à 16 h; à St-Laurent, Galeries St-Laurent, 2103, boul. Laurentien, de 14 h 30 à 20 h 30, et à St-Benoît, École Girouard, 9030 rue Dumouchel, de 15 h à 20 h 30. Rens. : 937-1914.

La Bibliothèque Émile-Nelligan, située au 325, boul. Cartier à Laval, présente un spectacle de marionnettes intitulé : « Le petit homme aux cheveux roux », le mercredi 4 décembre à 12 h 30. C'est gratuit. Inscr. : 662-4973.

Ce soir à 18 h, souper littéraire en compagnie de l'écrivain romancier Émile Olivier, à l'Hôtel Relax, 2900, boul. Le Carrefour, Chomedey à Laval. Rens. : 682-2708.

Le Centre Christus vous invite à une récollection sur le thème de l'Avent '91, le samedi 30 novembre de 9 h 30 à

TOURISME/excursion

En passant par Ste-Adèle

Normand Cazalais

LES LAURENTIDES ont changé. Et pas toujours pour le mieux. Elles sont largement devenues une excroissance de la conurbation de Montréal. Une espèce de banlieue parmi les vieilles montagnes, qui en mourront peut-être de tous ces assauts. Un mardi soir récemment, j'ai dû me rendre pour sept heures à Val-David : en ce soir de semaine de novembre, en un saison où les touristes sont encore chez eux, j'ai eu droit à une autoroute chargée de voitures jusqu'à Saint-Sauveur. Mais vous savez tout ça autant que moi...

Pour tout dire, je fais maintenant des visites éclairées dans les Laurentides. Des saucettes. Une journée de ski aller-retour en suivant le flot des autos, sans trop regarder le paysage. Une visite chez des amis qui ont un chalet quelque part, en essayant de fermer les yeux sur les horreurs — style robinet géant et glissades d'eau à l'avenant — qui agressent la vue. Quand je peux, j'essaie de sortir de l'affreux couloir de la route 117, histoire de reprendre des circuits moins achalandés qui me montrent des Laurentides moins maganées.

Voici une dizaine de jours, j'ai encore péché par naïveté, croyant inconsciemment que, depuis la dernière fois, les choses s'étaient peut-être améliorées. Nous allions passer deux jours à Sainte-Adèle et, à la bifurcation de Saint-Jérôme, j'ai proposé : « Si on suivait la 117 ? » Pauvres de nous... Pauvres de vous, car vous y allez, vous aussi. Enseignes géantes et criardes, stationnements laids et omniprésents, couleurs bleu poudre et rose nanan sucé longuement, immeubles dégingués ou recouverts de débris d'aluminium, de virole et autres atrocités. Sauf en de rares oasis, de Prévost à Sainte-Adèle, la 117 est une allée de misère culturelle. Pourquoi avons-nous si peu de fierté collective ?

Nous allions à Sainte-Adèle, en une auberge appelée le Loup Garou, juste avant la côte qui descend sous la haute rampe de l'autoroute contournant le village. Mais est-ce encore un village ? En fait, elle loge dans l'immeuble de l'ancien Quidi Vidi, probablement la première brochette de Québec. Nous allions y manger des mets exotiques, des shashlik et toutes sortes de trucs qui nous excitaient. C'était un nom, le Quidi Vidi dans le temps.

Depuis, l'immeuble a subi des transformations : la bâtisse est toujours aussi solide mais laide comme c'est pas possible. Mur à mur. Mais, ici, il faut oublier les apparences. L'intérieur, avec ses bois, ses poteries et ses grandes fenêtres, est nettement mieux ; le Loup Garou est d'abord une salle à manger. Une auberge également : huit chambres à l'étage, convenables et sans personnalité.

L'affiche au-dessus de la porte annonce une halte gourmande. Ce n'est pas un mensonge. Une litote plutôt. Elle devrait s'écrire « Le Loup Garou, grande cuisine ». En ces années où tous les mots de la langue sont si galvaudés qu'ils ne veulent plus souvent rien dire, où le mot gastronomie est utilisé à tort et à travers, il y a des gens, comme Louise Duhamel, chef et patronne, qui sont trop humbles. Ou qui n'osent pas dire ce qui est.

Cette cuisine mérite le qualificatif d'exceptionnelle. Dans le sens profond du terme : sa qualité est en effet peu courante. Nous y avons mangé des plats — salade tiède des caillies à l'éradable, potage d'asperges, baluchon de ris de veau et de champignons, escalope de saumon poêlée,

sauce au vin rouge, fromages fins — qui ont fait sombrer nos papilles et palais dans la mélancolie ; mais pourquoi, bon Dieu, n'y a-t-il pas plus de tables de cette qualité au Québec ? Pourquoi si peu d'amateurs de bonne chère connaissent Louise Duhamel et sa table ?

Le personnel était attentif et courtois, jamais obséquieux. Dans une salle attenant, une noce rassemblait 75 convives et cela n'a paru ni dans la préparation des plats ni dans la qualité du service. Les vins suggérés par Louis Gauthier, époux du chef et sommelier en salle, complétaient très bien le repas. Bref, nous avons très bien mangé.

Louise Duhamel est chef. Pourquoi faut-il le souligner comme si c'était une incongruité ? Elles sont encore trop rares au Québec, peut-être une vingtaine à faire une cuisine que les hommes se sont appropriée sans partage. Longtemps avec jalousie. Et, aujourd'hui encore, pour bon nombre d'entre eux, avec chauvinisme. Elle fait ce métier depuis 1977, avec enthousiasme et passion. À Sainte-Agathe-Monts-d'abord puis à La Réserve à Saint-Donat. Elle a fait des stages en de prestigieuses maisons de France, a pris une année sabbatique après la naissance de sa fille Laurence et s'est installée à Sainte-Adèle voici trois ans. Évidemment, elle a plein de projets qu'elle mettra en oeuvre une fois la récession à l'état de soulèvement. « J'ai vraiment le goût, avoue-t-elle, de donner de plus en plus de cours. En décembre, voyez, j'en donne sur le foie gras et sur la cuisine minceur. Les gens viennent ici par petits groupes pour quelques jours : ils ont leurs chambres là-haut et on travaille dans la cuisine. J'aime ça et ils aiment ça. »

Le reste des heures, nous avons marché, chaudement habillés, dans le vieux Sainte-Adèle, sur la rue Morin qui grimpe aussi raide qu'avant, sur les rues Blondin et Oumet, tranquilles et discrètes. Entre les branches dégarnies, l'oeil portait loin. Nous avons fait du lèche-vitrine et fureté durant de longues minutes parmi les belles idées de cadeaux de la boutique Alena Kirby. Signe de l'hiver qui rôde, une courte tempête de grêle a blanchi le ciel et les rues. Et picolé nos vêtements.

Le week-end s'est terminé par une randonnée dans l'ancienne emprise de la voie ferrée de la ligne de Mont-Laurier, vers Val-Morin, jusqu'à la rencontre des rapides qui font gronder la rivière. Notre point de départ fut au cœur de l'ex-Sainte-Marguerite-Station, là où le train traversait la route. Plus exactement entre l'Auberge de la Gare et le Dépanneur de la Gare : ironie de la vie, il n'y a plus de gare, comme il n'y a plus de chemin de fer ; CP Rail s'est empressé, après des décennies de mauvais service, d'abandonner la ligne puis de démanteler les rails et la gare, pour être bien sûr que le train ne reviendrait jamais. Comme une mémoire qui fuit.

Renseignements :

— Le Loup Garou, chemin Sainte-Marguerite et Bourg-Joli, Sainte-Adèle, JOR 1L0, (514) 229-2080. Forfaits : chambre en occupation double, petit déjeuner et dîner de cinq services (90 \$ par personne par jour, taxes et services en sus), dîner de sept services (102 \$ par personne par jour, taxes et services en sus).
— Association touristique des Laurentides, 14142 rue Lachapelle, Saint-Jérôme, J7Z 5T4, (514) 436-8532.

TOURISME/chronique

Qui s'intéresse aux ponts couverts ?

Normand Cazalais

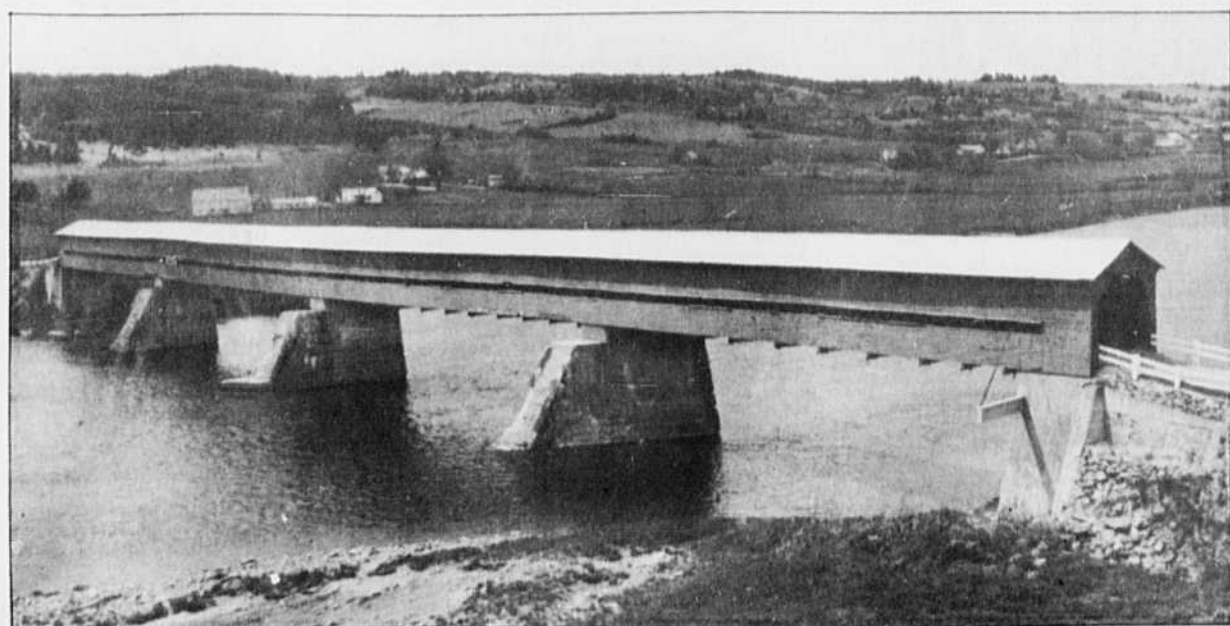
QUI S'INTÉRESSE aux ponts couverts ? Il en reste exactement 100, disséminés aux quatre coins du Québec, la plupart du temps au détour d'un chemin de terre ou d'une route très secondaire. Oubliés quelque part.

En ces années d'autoroutes, de grands flux de circulation, de structures olympiques à solidifier, de balance touristique à équilibrer, de routes à refaire sur des milliers de kilomètres, qui a encore le temps de s'occuper des ponts couverts, de ces ouvrages de bois, vestiges d'un autre âge, d'autres techniques, d'autres habitudes de vie ? Qui a encore le temps de s'occuper — et de se préoccuper — de ce qui semble constituer une partie fort marginale de notre vie collective ?

Au début de novembre, un organisme à but non lucratif, regroupant 250 membres « amateurs de belles structures », a expédié aux ministres du Transport, du Tourisme et des Affaires culturelles du Québec un document intitulé *Nos 100 ponts couverts, propositions pour une politique de conservation des ponts de bois couverts dans la province de Québec*. Dans sa lettre de présentation, Gérard Arbour, président de l'organisme, écrit : « En gestation depuis un certain temps, ce document prend tout son sens dans le contexte de la récente bataille en vue de préserver de la démolition le pont couvert Les Anses Saint-Jean d'Amqui. Pour la première fois en 10 ans d'existence, la Société québécoise des ponts couverts perçoit une certaine volonté de régler de façon globale ce dossier. Le moratoire réclamé pour mettre un terme aux démolitions de ponts couverts au Québec est un pré-requis à l'adoption, dans les plus brefs délais, d'une politique cohérente, efficace et originale de conservation et de mise en valeur de cet aspect de notre patrimoine. »

La préface de ce court mémoire illustré et bien documenté est explicite : c'est « un plan de notre histoire que nous souhaitons voir reconnu ». Les propositions avancées concernent les questions de juridictions du Québec. La première recommandation stipule « qu'aucune démolition ne soit autorisée » puisque « notre réserve de ponts couverts, sérieusement hypothéquée au cours des 20 dernières années, a besoin d'une gestion cohérente. (...) Aujourd'hui, le seuil critique est atteint. Plus aucun pont du genre n'a été construit depuis le milieu des années '50. Les ponts couverts subsistants ont atteint le stade où seule une ferme volonté d'en assurer l'entretien plutôt que le remplacement systématique leur permettra de continuer à desservir adéquatement le réseau routier secondaire. Il est possible de revaloriser ces constructions en autant que chacun reconnaisse l'importance de ce patrimoine ainsi que son potentiel touristique. »

Le mémoire soutient — avec raison — que ces ouvrages, « riches d'une histoire trop peu racontée », qualifiés de « ponts rouges », de « ponts de la colonisation », de « ponts de la



Pont couvert à Notre-Dame-de-la-Providence.

crise », sont liés au développement économique de plusieurs régions du Québec. Ils étaient plus d'un millier au tournant du siècle et il en reste maintenant moins de 10 %. Apparus dès le début du 19^{ème} siècle à Terrebonne (huit d'entre eux sont centenaires), les ponts couverts du Québec figurent parmi les derniers du genre à avoir été construits. Le deuxième plus long pont couvert en Amérique du Nord se trouve en Beauce alors que le dernier pont de type McCallum est toujours debout en Montérégie.

La Société québécoise des ponts couverts rappelle que les Québécois sont, pour la plupart, très étonnés d'apprendre que le Québec compte encore 100 ponts rouges. C'est beaucoup et c'est peu : ils ne représentent que 7 % des ponts recensés dans le monde par la National Society for the Preservation of Covered Bridges (NSPCB, USA) mais les deux tiers des ponts couverts canadiens. « Les provinces ou États n'ont pas de politique de conservation de ponts couverts en tant que telle. Pas contre, ils tablent sur ces ponts depuis quelques années dans leurs campagnes de promotion touristique. (...) Le New Hampshire maintient une équipe spécialisée dans l'entretien des ponts couverts. L'Oregon est considéré comme le leader dans le domaine de la conservation des ponts couverts (et une étude préparée pour la session 1989-90) concluait à la nécessité de préserver les 47 ponts de l'État. Le Maine prend un soin jaloux de ses neuf ponts couverts, allant même jusqu'à reconstruire les structures détruites par les éléments. Le comté de Parke, en Indiana, avec un total de 33 ponts couverts, attire plus de 500 000 visiteurs lors de son festival annuel d'une douzaine de jours qui se tient en octobre depuis 1957. » Rien de comparable n'existe ici », ajoute le mémoire. Soulignant toutefois la fierté grandissante qui se manifeste chez quelques municipalités rurales qui ont choisi d'incorporer un pont couvert à leurs armoiries ou de s'impliquer dans leur entretien, il conclut qu'il s'agit là d'une « richesse inexploitée chez nous et, pour en

tirer profit, il faut tout d'abord l'apprécier. (...) Ce dont nos ponts rouges ont besoin aujourd'hui, c'est davantage d'une nouvelle approche qu'une injection massive de fonds publics. Les ponts couverts pourraient être un domaine privilégié où le maintien du parc existant contribuerait à alléger le fardeau fiscal des contribuables. En dollars de 1991, des réparations majeures à une structure de ce genre sont de l'ordre de 140 000 \$ alors qu'un remplacement est évalué à 350 000 \$. C'est à ce niveau que doit s'opérer le changement de perception. »

Le mémoire poursuit ainsi : « Leur gestion est actuellement confiée à un ministère à vocation économique (le ministère des Transports). Il n'est pas dans son mandat de voir sauvegarder le patrimoine, bien qu'il y soit de plus en plus sensibilisé. Notre point de vue concorde avec le rapport Arpin lorsqu'il est question de l'action interministérielle. (...) C'est au niveau de la conception du réseau routier que doit se développer une nouvelle mentalité. Les routes ne doivent pas être en rupture avec le milieu où elles sont implantées. (...) Une perception renouvelée du phénomène des ponts rouges permettrait d'y greffer tout naturellement des considérations historiques, culturelles et touristiques. Ces considérations seraient dorénavant de moins en moins perçues comme le fait de groupuscules de nostalgiques s'employant à dénigrer le « progrès » sous toutes ses formes. »

C'est dans cette approche que résident largement l'originalité et l'intérêt des travaux de la Société québécoise des ponts couverts. Elle exprime une vision ouverte et dynamique non seulement du patrimoine mais aussi du réseau dit fonctionnel de notre société. C'est une attitude ni paupériste, ni larmoyante : elle ne veut pas mettre les ponts couverts en vitrine pour mieux ensuite les oublier, mais demande de s'en occuper — de façon interactive — parce qu'ils ont encore un rôle actif à jouer dans le transport routier, dans la vie des communautés locales, dans le

patrimoine général des Québécois et — pourquoi pas ? — dans le développement du tourisme.

Je retiens à cet effet cet extrait : « Nous considérons que le tourisme culturel est une avenue permettant de rentabiliser la présence des ponts couverts. (...) Laissez à lui-même, un pont couvert ne générera que de faibles retombées. Par contre, offert sous formes de circuits ou encore inclus dans un ensemble d'attraits pour une région, il deviendra une formidable (sic) locomotive ». Je conçois que plusieurs ne partageront pas l'enthousiasme ou l'optimisme des auteurs du mémoire. Il n'en demeure pas moins qu'ils ont su attirer l'attention sur un point fondamental : tout potentiel touristique doit s'appuyer sur des éléments authentiques, solidement et profondément ancrés dans la réalité d'une localité, d'une région, d'un peuple.

On ne sait plus quoi inventer de nos jours pour attirer les touristes. On construit, souvent à coups de gros dollars, du clinquant, du rutilant, de l'artificiel ; on construit des gros hôtels, on aménage des « développements » de toutes sortes, depuis les glissades d'eau et les reconstitutions historiques jusqu'aux toits de stades. On oublie trop souvent la leçon qu'un écrivain devenu un jour ministre de la culture, André Malraux de son nom, a servi à son pays et à l'humanité tout entière : s'il a investi des sommes et des efforts énormes de l'État dans la sauvegarde et la restauration des grands monuments du trésor architectural et artistique français, il a incité ses compatriotes à prendre conscience que leur patrimoine commençait dans leurs propres demeures et dans les constructions d'apprendre les plus prosaïques, fussent-elles l'équivalent de nos ponts couverts.

Et l'histoire a démontré que ce renouveau du patrimoine « ordinaire » de la France profonde est effectivement devenu une formidable locomotive touristique...

Renseignements : Société québécoise des ponts couverts Inc., C.P. 102, Saint-Eustache, J7R 4K5, (514) 651-6443.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC



CHAUDIÈRE-APPALACHES-ST-ANTOINE-DE-TILLY

MANOIR DE TILLY: un authentique manoir au bord du St-Laurent, où gastronomie, soins du corps et retraites d'affaires se côtoient. 32 chambres, tout confort, vous attendent pour un WEEK-END-SANTÉ à 199 \$ p.p. occ. double. FORFAIT DE NOËL et FORFAIT DU JOUR DE L'AN, à partir de 97,50 \$ p.p. occ. double; certificats-cadeaux disponibles. Composer 886-2407 Québec Métro ou 1-800-463-8428, St-Antoine-de-Tilly.

CHARLEVOIX



FORFAITS: Prix exceptionnel en semaine et fin de semaine à partir de 64 \$ p.p. (P.A.M.) par jour, occ. dbl. 30 chambres toutes catégories. Salles à manger réputées. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bain tourbillons. Boîte à chanson. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur du Baie St-Paul artistique. 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255.



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Lauréat National du Prix Québécois de la Gastronomie. Forfaits semaine et fin de semaine, ski alpin, ski de fond, motoneige.

418-665-3731

QUÉBEC

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, chambres spacieuses et suites, piscine intérieure, sauna et bains tourbillons. **FORFAITS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN** (2 nuits, 3 jours), incluant promenade en traineau, 1 petit déjeuner, 1 brunch, 2 repas du soir et l'accès illimité aux activités sportives hivernales. **AUSSI DISPONIBLES: FORFAIT SKI ET FORFAIT NEIGE.**

RÉSERVATIONS: 1-800-463-2841 ou 418-848-2551



LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: Fermeture annuelle du 28 octobre au 24 janvier. Nos préposés aux réservations seront cependant au poste du lundi au vendredi de 9H à 4H. Une idée originale de cadeau de Noël. OFFREZ UN SÉJOUR À LA PINSONNIÈRE, (418) 665-4431. Télécopieur: (418) 665-7156. Joyeuses Fêtes!

LAURENTIDES

HÔTEL L'EAU-À-LA-BOUCHE: Ste-Adèle. Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez, 26 chambres luxueuses. Golf et tennis, piscine à prox. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché, 4 fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl (514) 227-1416 ou 229-2291. FAX, 229-7573.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS: A St-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national « Mérite de la Restauration ». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Les plaisirs de l'automne: plein air et gastro-pour les gourmets-gourmands classifié 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le Lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer et bain tourbillon. Forfaits disponibles à partir de 100 \$ par pers. en occ. dbl. par jour incluant soupers, petits déjeuners et frais de service. Pour des fêtes mémorables, réservez dès maintenant! AUBERGE HATLEY 819-842-2451.

MONT SAINTE-ANNE



A 3KM du Mont Sainte-Anne une sympathique auberge grand confort. 31 chambres douillettes la plupart avec foyer. Accueil chaleureux et attentionné, service de navette privée. Table réputée 4 diamants, cave à vins remarquable. Bistro-bar détente, séduisants forfaits: Ski, Affaires, St-Sylvestre etc... Information: 418-827-5703

Pour informations publicitaires contactez:

NATHALIE THABET
1-800-363-0305 — (514) 842-9645

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

- 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000262-915, C.S.S. 1, PARTIE DÉFENSEURSE. M. MARC COUSIN, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000254-916, PARTIE DÉFENSEURSE. M. VERCHÈRES, huissier, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

AVIS AUX CRÉANCIERS DISSOLUTION LES SERVICES A LA RECHERCHE U.T.D. INC. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la société susmentionnée a l'intention de procéder à sa liquidation et dissolution, et qu'à cette fin elle a obtenu un certificat d'intention de dissolution, daté du 31 mai 1991. DONNE: Montréal, ce 31 mai (jour de mai 1991). JACQUES JOLY, Président

AVIS est donné que Isabelle Tarte, domiciliée et résidant au 835, Des Cormiers, à Duvernay, Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de ISABELLE T. BELLEMARRE. Laval, le 12 novembre 1991. SAINT-AUBIN, PLANTE & ALS, huissiers, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, Québec, H3E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO. 705-02-000208-914, YVES CORBEIL ET MARIO CORBEIL, huissiers, 1000, rue de la Justice, 10e étage, Montréal, Québec, H3B 2K4. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette ce 21 novembre 1991.

Suite à la fermeture du bureau d'optométrie de Gérard Gingras, docteur en optométrie, au 585 est, rue Fleury, Montréal, Qué., nous vous informons que tous les dossiers des patients de monsieur Gingras sont en la possession de Nicole Langlois, docteur en optométrie, ayant son bureau au 185 ouest, rue Fleury, Montréal, Qué., téléphone: (514) 389-0361 et dont les heures d'ouverture sont: lundi au vendredi 9h à 5h.

CENTRE HOSPITALIER SAINTE-JEAN-D'ARC AVIS PUBLIC SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION La séance publique d'information du Centre hospitalier Sainte-Jean-d'Arc, 3570 rue St-Urbain à Montréal, se tiendra le JEUDI 19 DÉCEMBRE 1991 à 14h30 à la salle communautaire de l'établissement (rez-de-chaussée).

Demande de continuation Demande de fusion LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR La Métropolitaine Générale, Compagnie d'Assurance (la «Métropolitaine»), compagnie constituée par une loi d'intérêt privé du Parlement du Canada (chapitre 51, 4-5 Elizabeth II, Statuts du Canada, 1956) et régie par les dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R. chapitre 1-15), ayant son siège social à Montréal, province de Québec, a adopté, lors de son assemblée générale spéciale de ses actionnaires tenue à Montréal le 5 novembre 1991 un règlement de continuation ayant pour objet de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances de la province de Québec (L.R.Q. c. A-32) (la «Loi sur les assurances»).

La continuation de Métropolitaine en une compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances est assujettie à l'adoption préalable par le Sénat du Canada et la Chambre des Communes et l'entrée en vigueur d'une loi d'intérêt privé (la Loi d'intérêt privé) ayant pour objet d'habilitier Métropolitaine à procéder à sa continuation. Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, Métropolitaine demandera à la Ministre déléguée aux finances du Québec, par requête, de confirmer le règlement de continuation et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin. Métropolitaine et la Compagnie d'Assurance Belair («Belair»), compagnie constituée en vertu de la Loi des assurances (1964 S.R.Q. c. 295), ayant son siège social à Montréal, province de Québec ont respectivement fait approuver une convention de fusion en vue de la fusion sociale de la Loi sur les assurances, sous la forme sociale «Compagnie d'assurance Belair» lors d'une assemblée générale spéciale de leurs actionnaires respectifs tenue à Montréal le 5 novembre 1991.

La fusion de Métropolitaine et de Belair est assujettie à l'adoption et l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé, à la délivrance préalable par l'inspecteur général des institutions financières des lettres patentes confirmant le règlement de continuation de Métropolitaine. Sous réserve de l'entrée en vigueur de la Loi d'intérêt privé et de la délivrance des lettres patentes confirmant la continuation de Métropolitaine, Métropolitaine et Belair demanderont à la Ministre déléguée aux finances du Québec, par requête, de confirmer la convention de fusion et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin. Cet avis est donné conformément aux articles 188, 197 et 200.4 de la Loi sur les assurances. Montréal, le 6 novembre 1991.

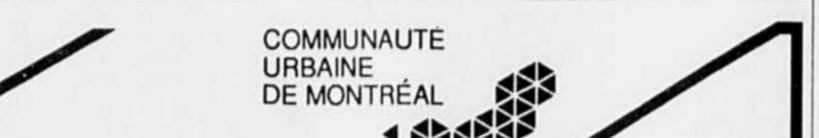
LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE Gilles Clark, Président LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR André Faulkner, Président

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard. Publications du lundi: Réservation avant midi (12h) le vendredi. Publications du mardi: Réservation avant 16h00 le vendredi. Pierrette Rousseau, tél.: 286-1200



Ville Mont-Royal AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage de la ville. AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT: QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1), et du Règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, le conseil de Ville Mont-Royal, à sa séance générale du lundi 12 décembre 1991 à 20 h, qui aura lieu à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, et pour laquelle est donné par les présentes un préavis de quinze (15) jours francs, étudiera une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1310 relativement à l'installation d'une clôture sur le terrain situé à l'angle nord-ouest du chemin Montview et de l'avenue Royalmont; QUE l'octroi de cette dérogation aurait pour conséquence de permettre l'installation d'une clôture de six (6) mètres de hauteur sur la ligne de propriété du terrain ci-dessus mentionné au lieu d'être érigée à vingt-cinq (25) mètres de la ligne de propriété tel que prescrit aux articles 156 et 160 du dit règlement; QUE toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil à ladite séance relativement à cette demande. Donné à Ville Mont-Royal le 28 novembre 1991. Le greffière, C. Joséphine Katz, o.m.a./CMC



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 16 octobre 1991, a adopté le règlement intitulé: "Règlement 97-5 modifiant le règlement 97, tel que déjà modifié, relatif au transport par taxi sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal" Vu la réception d'un avis du ministre des Transports du Québec, le règlement 97-5 entre en vigueur aujourd'hui. Ce règlement peut être consulté au Secrétaire de la Communauté, 2, Complexe Desjardins, bureau 2104, Montréal, ainsi qu'au Bureau du taxi situé au 5929, route Transcanadienne, Saint-Laurent. La secrétaire de la Communauté

Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL Meuble modifications

Avise est donné par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2), que le ministre du Travail a reçu des parties visées au Décret sur l'industrie du meuble (R.R.Q., c. D-2, r. 53), soit l'Association des fabricants de meubles de la province de Québec, les Métallurgistes Unis d'Amérique, l'Union des bois, la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers forestiers travailleurs d'usines, une requête lui demandant de recommander au gouvernement les modifications au décret précité contenues dans le projet de décret dont le texte apparaît ci-dessous. Avis est également donné, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18), que ce projet de décret pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication. Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au sous-séigneur, ministère du Travail, 425, rue Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec) G1R 5M3.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie du meuble Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 8)

- 1. Le Décret sur l'industrie du meuble, adopté par le décret 1809-83 du 1er septembre 1983, modifié par les décrets 1250-85 du 19 juin 1985, 1308-89 du 9 août 1989, 1805-89 du 6 décembre 1989 et 620-90 du 2 mai 1990, est de nouveau modifié, dans la liste des noms des parties contractantes: 1° par le remplacement du nom de "L'Association des fabricants de meubles de la province de Québec" par le nom suivant: "L'Association des fabricants de meubles du Québec Inc."; 2° par la suppression du nom de "Métallurgistes Unis d'Amérique, district UIR (FTQ)"; 2. L'article 1.01 est modifié: 1° par le remplacement du paragraphe 5 par le suivant: "5° "service continu": la durée interrompue pendant laquelle un salarié est lié à son employeur par un contrat de travail, même si l'exécution de celui-ci a été interrompue sans qu'il y ait résiliation du contrat, et la période pendant laquelle se succèdent des contrats à durée déterminée sans une interruption qui, dans les circonstances, permettrait d'être considérés comme un non-renouvellement de contrat. Ne seraient pas considérés comme interrompant la durée du service continu, une absence due à un accident professionnel ou à une mise à pied temporaire ou à un jour férié"; 2° par l'addition, après le paragraphe 6, des suivants: "7° "salaire minimum": le salaire minimum fixé par le Règlement sur les normes du travail (R.R.Q., 1981, c. N-11, r. 3); "8° "production continue": le fait de fabriquer selon un procédé qui ne peut être interrompu sans causer de préjudice sérieux à l'entreprise, au produit ou à l'équipement"; 3. L'article 3.02 du décret est modifié par le remplacement du paragraphe 10 par le suivant: "10° tous les matelas, tous les sommiers et leurs pièces constitutives"; 4. L'article 3.03 du décret est remplacé par le suivant: "3.03. Exclusions: Le décret ne s'applique pas aux entreprises suivantes: 1° de réparation de meubles effectuée par les détaillants aux fins de leur commerce; 2° de meubles destinés à être incorporés à un bâtiment fixe ou mobile, pour y être fixés à demeure; 3° de meubles pour pelouse, patio et porche, fabriqués d'une structure métallique et du rembourrage de leurs pièces constitutives"; 5. L'article 4.01 du décret est remplacé par le suivant: "4.01. Un salarié reçoit au moins le taux de salaire horaire suivant: Durée du service continu à l'embauche: après 3 mois de service: le salaire minimum plus 0,20 \$ l'heure; après 6 mois de service: le salaire minimum plus 0,55 \$ l'heure; après 9 mois de service: le salaire minimum plus 0,65 \$ l'heure; après 12 mois de service: le salaire minimum plus 0,75 \$ l'heure; 6. L'article 4.03 du décret est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant: "1° pour chaque période de son rapport mensuel, l'employeur doit atteindre un taux de salaire horaire moyen de l'atelier d'au moins: a) 1,75 \$ de plus que le salaire minimum à compter du (insérer ici la date d'entrée en vigueur du présent décret); b) 1,90 \$ de plus que le salaire minimum à compter du 1er janvier 1993; c) 2,00 \$ de plus que le salaire minimum à compter du 1er janvier 1994"; 7. L'article 5.01 du décret est remplacé par le suivant: "5.01. Malgré toute autre disposition du décret, l'employeur verse au salarié au moins le salaire minimum fixé par le Règlement sur les normes du travail"; 8. L'article 6.02 du décret est remplacé par le suivant: "6.02. Majoration pour les heures supplémentaires: Le travail exécuté en dehors des heures normales prévues à l'article 6.01, du lundi au vendredi inclusivement, est rémunéré au taux de salaire horaire majoré de 50 %, sauf dans les cas suivants où il y a une entente entre l'employeur et ses salariés: 1° conformément à l'article 2 de l'article 6.01, en vertu duquel la majoration pour les heures supplémentaires s'applique aux heures excédant la journée normale de travail convenue; 2° conformément à l'article 3 de l'article 6.01, en vertu duquel la majoration pour les heures supplémentaires s'applique aux heures excédant la semaine moyenne de travail de 42 heures; 3° conformément à l'article 6.06, en vertu duquel la majoration pour les heures supplémentaires est remplacée par un congé compensatoire"; 9. L'article 6.03 du décret est modifié par l'addition, à la fin du paragraphe 4, des mots suivants:

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public

avis public



DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

J'vous ai apporté des bonbons

D'Ottawa, 28 propositions pour affaiblir le Québec

Pierre Graveline
Syndicaliste et écrivain

ON NOUS ANNONÇAIT des offres fédérales qui prendraient sérieusement en compte les aspirations historiques du peuple québécois. On a plutôt eu droit à des propositions inacceptables qui, si elles étaient entérinées, affaibliraient considérablement le Québec, menaceraient certains de ses acquis les plus fondamentaux et remettraient en question la capacité du peuple québécois de contrôler son avenir.

Celles et ceux qui, au lendemain de l'avortement du processus de ratification de l'entente du lac Meech et malgré le goût amer que laissa au Québec cette dixième saga constitutionnelle, demeuraient optimistes quand à l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne peuvent aujourd'hui ranger leurs espoirs au placard. Le bal est reparti pour une autre grande et inutile valse-hésitation dont le peuple québécois fera encore les frais.

En fait, tout se passe comme si, pour le gouvernement fédéral, la montée du sentiment indépendantiste au Québec, les grandes manifestations nationalistes, les travaux et

Le bal est reparti pour une autre grande et inutile valse-hésitation.

le consensus de la Commission Bélanger-Campeau, le rapport Allaire et son adoption par le congrès du Parti libéral du Québec, la fondation du Bloc québécois et la perspective d'un référendum québécois sur la souveraineté n'avaient jamais existé.

Des offres qui n'en sont pas

Le malentendu entre les peuples canadiens et québécois pourrait difficilement être plus grand. On attendait des offres du Canada au Québec. On a plutôt eu droit à 28 propositions du gouvernement fédéral à l'ensemble des provinces. Et ces propositions ne l'engagent même pas pour l'instant.

Ces propositions doivent être soumises à la consultation via une semipiternelle commission d'étude avant d'être éventuellement modifiées, puis soumises à l'approbation du Cabinet des ministres, du parlement fédéral, des parlements des dix provinces ou qui sait, de l'ensemble de la population canadienne via un référendum. Le moins que l'on puisse dire c'est que le Québec, s'il accepte ce jeu de dupes, n'est pas sorti du bois !

L'entente du lac Meech apparaissait insuffisante aux yeux d'une large partie de la population québécoise. L'ensemble du mouvement syndical québécois, notamment, avait appelé l'Assemblée nationale à rejeter cette entente qui limitait ses pouvoirs et qui niait le droit à l'autodétermination du peuple québécois. Pour le gouvernement Bourassa, il s'agissait d'un minimum vital non négociable. Or, les nouvelles propositions fédérales sont en deça de Meech.

Qu'on en juge. De Meech, on a conservé la reconnaissance de la société distincte, mais réduite à sa plus simple expression et noyée dans une pléthore d'autres considérations. On a préservé le droit des provinces de se retirer de certains programmes fédéraux dans des matières de juridiction provinciale et d'obtenir une compensation financière pour mettre en place leurs propres programmes mais ce droit est désormais plus



Ottawa brûle-t-il ? L'incendie du Parlement en 1916.

limité et plus encadré. On a finalement retenu un certain partage des pouvoirs en matière d'immigration mais pour le Québec, il s'agit simplement de la reconnaissance d'un acquis qui date déjà d'une douzaine d'années (Entente Cullen-Couture).

De Meech, on n'a cependant pas maintenu la garantie qu'au moins trois juges de la Cour suprême (sur neuf) proviendraient du Québec. On a aussi évacué la formule d'amendement de la Constitution qui aurait donné au Québec un droit de veto sur certaines questions fondamentales.

Pour effacer l'humiliant rejet de Meech, on propose au Québec l'humiliation d'accepter moins que Meech. Quel fabuleux progrès !

Une société « un petit peu distincte »

Reconnait-on, dans ces propositions, l'existence du peuple québécois et son droit à l'autodétermination ? Pas le moins du monde. On conserve certes l'expression « société distincte » comme caractéristique du Québec mais on en restreint la définition à trois éléments : majorité d'expression française, culture unique en son genre, tradition de Droit civil. On en limite la portée à la Charte des droits plutôt qu'à l'ensemble de la Constitution. On en fait une simple règle interprétative nuancée par une autre règle basée sur la reconnaissance de la dualité linguistique.

Pire encore, la reconnaissance de la responsabilité du Québec de protéger sa société distincte est noyée à l'intérieur d'une clause dite « Canada » qui ne comporte pas moins de 12 autres considérations fondamentales. Enfin, est-il utile de le préciser, la reconnaissance de la société distincte ne se concrétise dans l'octroi d'aucun pouvoir nouveau pour le Québec. Distinct le Québec ? Un petit peu mais pas trop !

Les nations autochtones attendaient avec espoir et impatience les propositions fédérales. Elles ont été fortement déçues. Bien sûr, on reconnaît, dans la clause « Canada » leur autonomie et leurs droits mais sans mentionner clairement leur droit à l'autodétermination. Qui plus est, si le gouvernement fédéral propose d'inscrire dans la Constitution un droit général à l'autonomie gouvernementale autochtone, ce droit non précisé ne pourrait devenir exécutoire avant une période de 10 années consacrées à définir avec le gouvernement central ainsi que ceux des provinces et des territoires la teneur de ce droit. À défaut d'entente dans ce délai, les Autochtones devraient s'en référer aux tribunaux.

Qui s'étonnera que les Autochtones aient été ulcérés par ces propositions et aient décidé de boycotter les travaux du Comité Castonguay-Dobbie et de créer leur propre commission parallèle ?

De Brel à André-Philippe Gagnon

S'il y a une revendication qui fait largement consensus au Québec c'est que celui-ci devrait avoir le pouvoir exclusif de légiférer en matière de langue, de culture et de communications afin de disposer des outils essentiels à la défense et à la promotion de son identité. Les propositions fédérales ne reconnaissent absolument pas cette nécessité.

Ces propositions ne lèvent pas les obstacles à la restauration de la Loi 101 telle qu'adoptée en 1977. Au contraire, de nouvelles contraintes sont érigées. Ainsi, pour invoquer la disposition dérogatoire (« nonobstant »), l'Assemblée nationale du Québec devrait désormais s'appuyer sur 60 % des députés et non la simple majorité comme c'est le cas actuellement. De plus, cette disposition ne serait valable que pour trois ans au

lieu de cinq, et elle ne serait plus renouvelable.

« Généreuses », les propositions fédérales laissent vaguement supposer d'éventuels accords culturels avec les provinces et suggèrent que les provinces soient consultées quant à l'octroi des licences de radiodiffusion et quant à la nomination des commissaires régionaux du CRTC. On croit entendre le fantôme de Brel chanter « J'vous ai apporté des bonbons ».

Au chapitre de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre, c'est plutôt à la chanson « La Canada » d'André-Philippe Gagnon qu'il nous faut référer : un pas en avant, trois pas en arrière...

Certes, on concéderait enfin aux provinces la compétence exclusive de la formation de la main-d'œuvre. C'est, soi-disant en passant, le seul parmi les nombreux transferts de pouvoirs réclamés dans le rapport Allaire que le gouvernement fédéral a daigné retenir partiellement. En effet, il se conserve le pouvoir d'édicter des normes « nationales » en la matière.

Mais le gouvernement fédéral, via son « fameux » pouvoir de dépenser pourrait continuer d'intervenir comme il le fait déjà abondamment dans l'éducation. On connaît son intention avouée de décréter des objectifs « nationaux » dans ce champ pourtant théoriquement de juridiction provinciale. Soulignons enfin que les propositions fédérales ne lèvent aucunement les obstacles constitutionnels à l'établissement de commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles au Québec.

Le « modèle québécois » aux oubliettes !

Tous les commentateurs l'ont abondamment souligné : la caractéristique principale de ces 28 propositions est la centralisation draconienne des pouvoirs économiques à Ottawa qu'elles mettent de l'avant. Sous prétexte d'instaurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, le gouvernement fédéral voudrait s'octroyer « la compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique ».

Les conséquences d'une telle mainmise fédérale sur les politiques et les outils de développement économique du Québec sont effrayants. Mêmes les politiques budgétaires et salariales de l'État québécois ne seraient pas à l'abri des diktats d'Ottawa. Au surplus, les tribunaux pourraient invalider les législations, les règlements, les politiques et les programmes des provinces qui peuvent entraver la complète liberté de commerce et d'entreprise. Plus centralisateur que ça, tu meurs !

Sur le plan des institutions politiques fédérales, les propositions de réforme du Sénat et de création d'un Conseil de la fédération (où le Québec disposerait d'une voix sur 11) doté d'importants pouvoirs économiques visent essentiellement à satisfaire aux revendications des provinces de l'Ouest. Pour le Québec, elles ne feraient que consacrer et amplifier son statut minoritaire au sein du Canada.

En fait, au-delà des quelques concessions plutôt mineures et symboliques qu'elles contiennent, ces propositions, quand on sait lire entre les lignes, nous envoient un message clair qu'il faut être dur d'oreilles pour ne pas comprendre : malgré ses prétentions, le Québec est et sera toujours aux yeux du Canada une province comme les autres; il est temps qu'elle rentre dans le rang, de gré ou de force.

Que dire de plus ? Ah oui : vivement l'indépendance du Québec !

Intégrité territoriale et souveraineté

2 — Penser le Canada sans le Québec

Simon Langlois
Professeur de sociologie à l'Université Laval

« LE PRIX de l'indécision au Québec et au Canada, c'est aussi la corrosion des rapports entre les groupes », a écrit Lise Bissonnette dans LE DEVOIR (18 février 1991). Le faux débat sur les frontières d'un hypothétique Québec indépendant illustre sans l'ombre d'un doute que des rapports harmonieux peuvent se détériorer.

Au lieu de songer à amputer le Québec, à couper Montréal en deux, à prendre leur revanche ou à divorcer dans l'aigreur, les intellectuels ne devraient-ils pas plutôt s'attarder à penser le Canada-sans-le-Québec ? Comment fonctionnera ce pays déséquilibré avec une province toute-puissante, l'Ontario, qui produirait alors plus de 60 % de PIB canadien ? Quel serait l'équilibre des pouvoirs entre les provinces ? Qui paiera la part qui assure présentement le Québec (environ 25 %) de l'énorme déficit de l'agriculture dans l'Ouest étant donné que le Québec, en ce moment, donne et reçoit au fédéral à peu près le même montant ? Quel sera le statut et la reconnaissance des francophones au Canada, plus nombreux que les anglophones au Québec ? Leur donnera-t-on les mêmes droits qu'un Québec souverain propose d'accorder à sa minorité anglophone ? Quelles politiques commerciales le Canada aura-t-il avec le Québec, étant donné l'étroupe interdépendance entre les deux entités ? Comment sera partagée la dette ? Comment sera géré l'environnement ? Comment se partagera la juridiction sur le golfe Saint-Laurent ? Et la liste des problèmes pourrait s'allonger.

Un vacuum politique

Du côté québécois, l'option de la souveraineté commence à être balisée, même si des imprécisions subsistent encore sur bien des aspects. Au moins, il y a des débats et on avance des hypothèses pour proposer des solutions dans une perspective pacifique et de non-confrontation. Même le gouvernement en place — fédéraliste — examine l'option de la souveraineté et a entrepris une réflexion d'ensemble avec la mise sur pied de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté. À quand une démarche semblable au Canada, afin que l'on soit en mesure de confronter les options et analyses ?

Les trois grands partis politiques fédéraux n'ont aucune politique sur ce que serait le Canada-sans-le-Québec, qu'ils continuent de présenter comme une hypothèse à exclure. Ce sont tous trois des partis du Canada-avec-le-Québec, dont deux sont d'ailleurs dirigés par des Québécois. Seuls les nouveaux partis politiques régionaux, le Reform Party dans l'Ouest, le Bloc québécois au Québec et la Confederation of Regions dans les Maritimes, envisagent officiellement un Canada-sans-le-Québec (ou un Canada qui remettrait le Québec à sa place, en modifiant radicalement la politique de bilinguisme par exemple). Mais leur pensée est embryonnaire et surtout, enracinée dans une seule région du pays. Et on ne peut pas beaucoup compter sur la réflexion des neuf premiers minis-

tres des provinces, plus que jamais enfoncés dans leur provincialisme et incapables de voir les intérêts supérieurs du pays.

Même M. Bob Rae, dont le programme politique est si proche de celui qu'affectionne la gauche québécoise, est incapable d'avoir une grande vision nationale des rapports entre le Québec et le Canada et de faire preuve de leadership au plan national, ce qui tranche avec la hauteur de vue de ses prédécesseurs, MM. Peterson et Robarts.

Il en résulte un vacuum important. Non seulement n'y a-t-il pas de réflexion articulée et posée par les institutions légitimes pour préparer un éventuel Canada-sans-le-Québec, mais encore il n'y a personne pour préparer l'opinion publique à cette idée et évaluer de façon sereine les options possibles, comme l'a bien vu le politologue Alan C. Cairns. Le Canada est mal préparé, et même non préparé du tout, à l'éventualité d'un Québec souverain, associé au Canada, ou encore carrément indépendant.

« Canada-without-Québec lacks a lengthy preparation and conditioning for an independent existence. (...) The anglophone majority in the rest-of-Canada is inevitably poorly prepared for an unchosen future » (A. Cairns, « Constitutional Change and the Three Equalities », dans Options for a New Canada, p. 96). Le récent rapport du Conseil économique du Canada tente de combler cette lacune, mais les partis politiques fédéraux ont plutôt mal réagi à sa publication, comme si l'hypothèse d'un Canada-sans-le-Québec était impensable ou à exclure.

Éloigner la pensée radicale et hargneuse

Devant ce vacuum, le terrain est propice à l'élaboration d'une pensée radicale et hargneuse. Il est temps de ramener le débat sur l'avenir des relations entre le Québec et le Canada-sans-le-Québec, dans l'hypothèse de l'échec du fédéralisme, sur un terrain sérieux, marqué par les valeurs de tolérance, d'équité et de démocratie.

Si le Québec choisit la souveraineté, le Canada aura aussi avantage à négocier honnêtement des solutions aux vrais problèmes qui se posent. Ces derniers ne seront pas seulement ceux du Québec, faut-il le rappeler, mais ils seront aussi ceux du Canada. Le lendemain d'un vote majoritaire sur la souveraineté, le dollar canadien va sans doute baisser sur le marché de la Bourse de Toronto et à Vancouver... Si les obligations d'Hydro-Québec perdent de la valeur, celles de l'Hydro-Ontario ne seront sans doute pas trop loin derrière.

Il faudra donc trouver des terrains d'entente et des solutions aux vraies difficultés qui vont alors se poser, et vite. Dans ce contexte difficile pour les deux parties, il sera bien peu prometteur, et surtout bien dangereux et irresponsable, de se tourner vers les intellectuels qui profitent en ce moment du vacuum pour lancer leurs propositions incendiaires.

Le Canada espère toujours en venir à une entente avec le Québec, soit, mais en cas d'échec, il doit aussi se préparer à affronter sereinement un futur qu'il n'aura pas choisi.

(Dernier de deux articles)

Des écrits insidieux qui ravivent les tensions

Élie Benchetrit

IL Y A certains écrits qui, par leur nature insidieuse et sournoise, ravivent certaines tensions à un moment où justement on devrait chercher à les calmer. L'article de Mme Hélène Somma, dans LE DEVOIR du 21 novembre, entre dans cette catégorie.

RÉPLIQUE

Voilà en effet une dame qui se considère comme citoyenne canadienne d'origine libanaise, et qui se permet de donner des leçons de civisme à ces immigrants (ces pelés, ces galeux, cf. La Fontaine, Les Animaux malades de la peste) d'où vient tout le mal. Une certaine *ethnie* (des noms, des noms, Mme Somma !) n'est pas éparignée. Elle nous ressort les « déclarations injurieuses » de M. Richler, la tendance fâcheuse des juifs à s'indigner sans raisons quand on profane leurs cimetières, et j'en passe... De l'autre côté, on nous brosse le portrait d'une société québécoise, généreuse, hospitalière et amicale envers les étrangers. Qu'est-ce qu'on veut de plus ? Mme Somma a l'air de nous dire : « Fermez-la, après tout vous n'êtes pas chez vous ! »

Qu'il soit permis à un citoyen français établi au Québec depuis trois ans de répondre aux allégations de cette dame, qui vont au-delà de la mau-

vaise foi et frôlent souvent l'indécence.

C'est vrai, le Québec n'est pas un pays raciste et les Québécois ne sont pas antisémites; la preuve, c'est l'existence d'une communauté juive de 90 000 âmes qui s'est épanouie admirablement et qui a contribué à l'essor économique et culturel de la Belle Province.

Ceci dit, il existe malheureusement, au Québec, des comportements racistes au niveau de certaines personnes, comme il en existe d'ailleurs dans d'autres pays. Il est utile et instructif, comme l'a si bien dit M. Crelinstein, d'en parler. Lors d'un débat en présence de représentants des communautés culturelles, M. Parizeau a justement remarqué qu'une société démocratique devait avoir la possibilité et la capacité de s'indigner devant certaines pratiques comme le racisme, l'intolérance ou l'exclusion.

C'est ce que beaucoup de gens font quand ils estiment que certaines situations ne sont pas correctes. Vouloir justifier ou expliquer certains comportements racistes comme étant la résultante des attitudes de certaines minorités, cela me paraît un argument simpliste relevant de la pure démagogie. Certains politiciens ne se gênent pas pour puiser dans cette fosse leurs discours populistes. Je suis d'accord pour dire que les immigrants, au même titre que les autres citoyens, ont des droits mais aussi des devoirs. Mais de là à vouloir les accabler de tous les péchés...

Il est urgent que le gouvernement, tant au niveau fédéral que provincial, se penche sur ce problème de l'immigration, car nul ne nierait que c'en est un.

Mme Somma s'efforce de nous donner des exemples de la mauvaise conduite des étrangers ou des immigrants, on ne sait plus. Elle va les chercher jusqu'en France : ainsi, cette dame *affolée*, la pauvre, car à Paris, imaginez-vous ! elle ne trouve pas de gens à qui parler français. C'est vrai qu'on assiste à une *inva-*

Le Québec n'est pas un pays raciste, mais on peut et on doit dénoncer les attitudes négatives quand elles se présentent.

sion de la France (dixit M. Giscard d'Estaing) par les étrangers dont « l'odeur » (dixit M. Chirac) indispose les bons Français.

À New York, il y a quelques mois, j'ai pris un taxi dont le conducteur, chinois, ne parlait pas un traitre mot d'anglais. C'est vrai que New York, ce n'est pas Paris ! Pour en revenir à la France, il est indéniable que l'on fait face à une montée du racisme. Personne ne se gêne pour en parler. Un écrivain marocain (encore un étranger, Mme Somma) a stigmatisé

certaines comportements racistes des Français, dans un ouvrage ironiquement intitulé *Hospitalité française*. Cela n'a pas empêché l'auteur d'obtenir, quelques années plus tard, le prix Goncourt. Pour en revenir à M. Richler, ce qui gêne, c'est qu'il a visé juste quand il dénonce certaines situations au Québec.

Pour ce qui est de la profanation des cimetières, les arguments de Mme Somma relèvent carrément de la mauvaise foi. Comment établir un parallèle entre un acte de pillage, odieux et condamnable, et une profanation où l'on déterre des cadavres comme à Carpentras en France, et où l'on inscrit des croix gammées et des injures racistes sur les tombes, comme à Québec et à Montréal. Si Mme Somma ne voit pas de connotation raciste à cela, je ne sais pas ce qu'il lui faut.

Concernant cette *ethnie* dont parle cette dame et qui « prendrait le monopole de certains grands secteurs du pays et qui bloquerait toute entrée à ceux qui ne sont pas des leurs », j'aimerais aussi lui donner un exemple qui peut-être l'aidera à mieux voir la réalité. Il m'est arrivé de travailler comme gérant pour une compagnie de bijouterie dont le propriétaire faisait partie de cette *ethnie* dont elle n'ose dire le nom. Sur 80 employés de la compagnie, il n'y avait que quatre, moi-même compris, qui étaient de cette *ethnie*. Mais là où ça devient édifiant, c'est que le patron me recommandait d'engager de préférence des vendeurs ou des

vendeuses québécoises, plutôt que des Françaises pour utiliser ses propres termes. D'après lui — j'espère qu'il se trompe — le client québécois en général préfère être servi par des Québécois. Ceci nous amène à constater, car on l'entend souvent, que des clans de Québécois de souche se forment dans certaines entreprises, pour faire barrage à l'embauche de néo-Québécois, quand un poste est vacant.

Si ces pratiques s'avéraient être vraies, notre devoir est de les dénoncer afin qu'elles cessent.

L'attitude que nous recommandons Mme Somma, et qui consiste *grossomodo* à être de bons immigrants sages et disciplinés, faisant des courbettes devant les citoyens de longue date, me paraît être celle d'un colonisé face à son maître. En nous interdisant de critiquer les aspects néga-

tifs de la société québécoise, nous serions relégués au rang de citoyens de seconde zone. Nos seuls droits consisteraient à dire : « Merci, patron. »

Il est évident que Mme Somma a voulu mettre du baume au cœur des Québécois. C'est son droit le plus absolu. Mais qu'elle fasse cela aux dépens des immigrés, en les reléguant à un rôle de gêneurs dans la société, j'appelle cela de la démagogie.

Immigrant reçu au Canada, résidant à Montréal depuis trois ans, j'ai eu l'occasion d'apprécier la qualité de l'accueil de la société québécoise; son hospitalité et sa chaleur communicative ne sont pas des vains mots. Il n'empêche qu'il existe des tensions au niveau social, tensions que la récession économique n'a fait qu'accroître. Il ne faudrait pas que les immigrants fassent les frais de cette situation.

UN DON A CARE CANADA
POUR UNE MEILLEURE
EDUCATION

CARE[®]

CARE Canada
1312 Bank, Ottawa K1S 5H7